

Tendances

Cahier B / SCIENCE & TECHNOLOGIE / DOSSIERS / ÉDITORIAL

LE SOLEIL

Les bénévoles à la rescousse de l'Église

Ils sont légions les bénévoles dans l'Église catholique du Québec. Un phénomène qui a pris de l'ampleur au cours des dernières décennies et qui semble devoir continuer sa route pour atteindre de nouveaux sommets. Il est fini le temps de la « religion des prêtres ». Aujourd'hui, la majorité des services dans l'Église québécoise sont fournis par des bénévoles.

par JEAN MARTEL
LE SOLEIL

L'Église catholique du Québec est encore sous le coup de cette nouveauté, et l'éventail de l'action des bénévoles s'élargit continuellement. Ce sont des milliers et des milliers d'hommes et de femmes qui, dans chaque diocèse du Québec, assurent les services relevant de l'Église. Ainsi, dans le seul diocèse de Québec, on évalue à 13,000 le nombre de bénévoles qui, en fin de semaine, participent d'une manière ou d'une autre à l'organisation des différents services du culte. Fait à noter, la plupart de ces bénévoles sont des femmes.

Par exemple, Mme Monique Fiset-Pouliot, de la paroisse Saint-Benoît-Abbé, à Sainte-Foy, distribue la communion le dimanche dans sa paroisse. De son côté, Mme Louise Bergeron, du mouvement *Foi et Partage*, répond aux appels de détresse de personnes déprimées ou blessées par la vie.

Deux pôles

On remarque deux pôles autour desquels gravitent les activités des bénévoles. D'abord, un pôle qu'on pourrait décrire comme religieux et relié plus étroitement à la liturgie et au culte de la paroisse; ensuite un second pôle qu'on pourrait qualifier de social et qui constitue le « service de la fraternité ». Cependant, il demeure qu'en pratique ces deux dimensions de la vie de l'Église ne s'excluent pas l'une l'autre, mais s'harmonisent bien.

Les activités reliées au premier pôle pourraient se résumer ainsi: animation liturgique (lecture aux messes, chant, distribution de la communion), initiation des enfants aux sacre-

ments, accueil des nouveaux arrivants dans la paroisse, groupe missionnaire, visite paroissiale, éducation de la foi, pastorale du baptême et du mariage, rencontre avec des fiancés, accompagnement des mourants...

Quant aux activités rattachées au second pôle, elles sont nombreuses: visite des malades, service aux pauvres dans le cadre de la Saint-Vincent-de-Paul ou d'autres organismes, aide auprès des familles monoparentales, accompagnement des personnes séparées ou divorcées, dépannage de toute sorte, écoute des personnes déprimées...

Cette liste, bien que partielle, donne une idée de l'éventail de l'action des bénévoles dans l'Église. Cette constatation incite Mme Annine Fortin, directrice adjointe du service de la pastorale du diocèse de Québec, à conclure que ce sont les bénévoles qui fournissent la majorité des services dans l'Église.

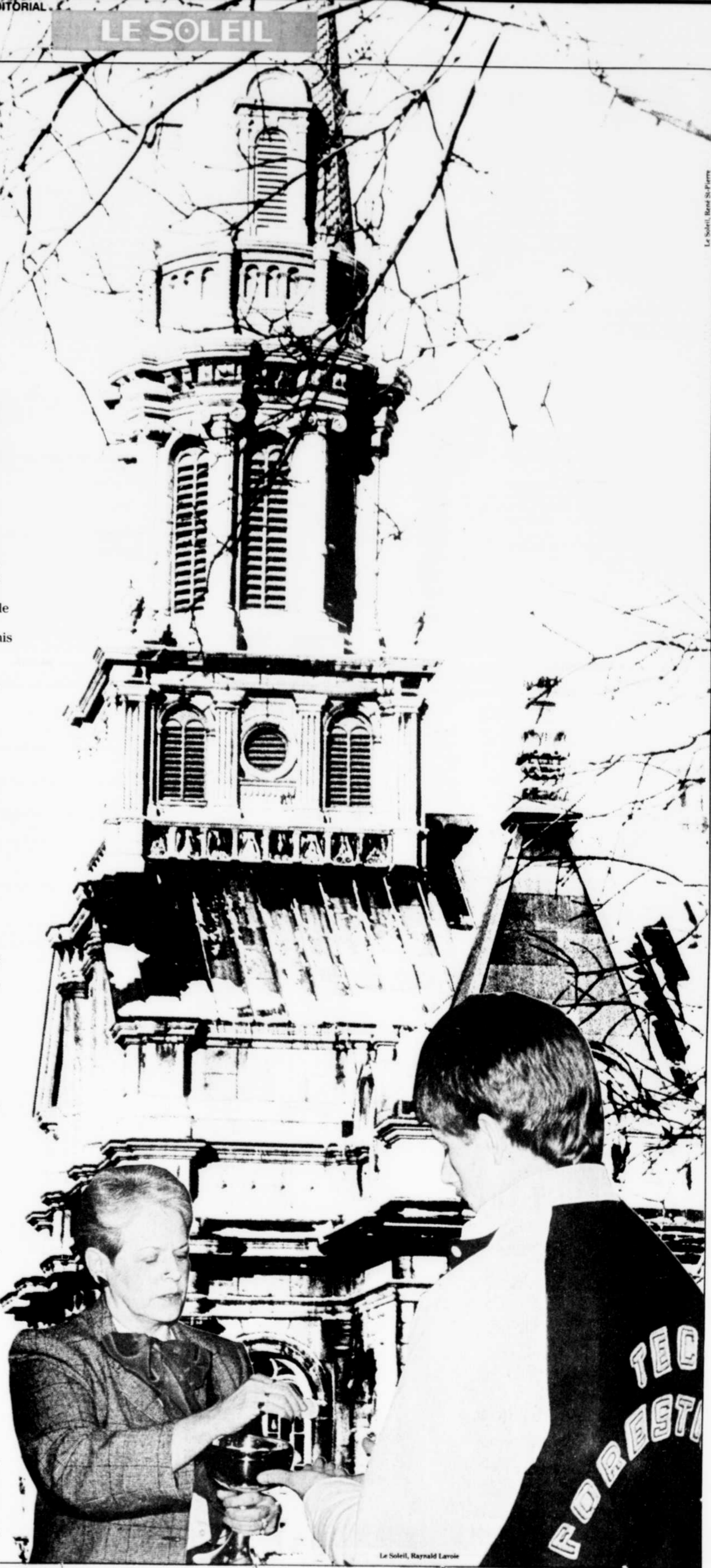
Elle fait remarquer que ceux qu'on appelle les permanents dans l'Église (curés, vicaires, agents de pastorale dont les « soutanes roses ») ne sont pas nombreux par rapport à l'ensemble de la population catholique. Ils ne peuvent donc fournir tous les services qu'on attend de l'Église. De là vient l'importance du travail des bénévoles dans l'Église.

Nouveau visage

L'Église révèle ainsi son nouveau visage: une Église qui est l'oeuvre d'une multitude, une Église où chacun - prêtre, religieux, religieuse, laïc, homme et femme - trouve sa place. Une Église dans le monde et pour le monde, et dont la tâche est d'annoncer Jésus-Christ.

Suite B-2, Bénévoles

Mme Monique Fiset-Pouliot, de la paroisse Saint-Benoît-Abbé à Sainte-Foy, est une de ces milliers et milliers de bénévoles qui rendent des services de toutes sortes dans l'Église catholique québécoise. On la voit ici en train de distribuer la communion à la messe du dimanche dans sa paroisse.



Le Soleil, Rymald Larive

suite de la page B-1

Bénévoles...

Ce nouveau visage de l'Église revêt un aspect particulier. Autrefois, les mouvements religieux étaient considérables; aujourd'hui, ils sont de dimensions plus modestes. Par contre, le nombre de bénévoles engagés dans les diverses activités pastorales se compte de nos jours par milliers.

Une autre caractéristique s'ajoute à cet aspect de l'évolution de l'Église. Ses bénévoles ne sont pas des « helpers » comme autrefois. Il est fini le temps où ils ne faisaient que ranger les chaises dans le sous-sol de l'église et préparer le café.

Aujourd'hui, ils sont responsables de dossiers qui vont au cœur même du message de Jésus-Christ, ils ont reçu une formation appropriée et sont compétents.

Le meilleur exemple est sans doute la prise en charge par des milliers et des milliers de bénévoles de l'initiation des enfants aux sacrements: cette activité exige la collaboration de 5,000 bénévoles dans le diocèse de Québec. On pourrait donner d'autres exemples de cet engagement en profondeur: la pastorale du baptême et du mariage, l'enseignement religieux que donnent des laïcs dans des mouvements comme *Foi et Partage* ou dans des groupes de prière.

Mme Monique Fiset-Pouliot, de la paroisse Saint-Benoît-Abbé, fait écho à ce souci de compétence et de formation des bénévoles. « Tous les lundis soir, dit-elle, l'équipe liturgique qui anime la messe du dimanche suivant se réunit. Nous lisons les textes de la messe, nous échangeons nos commentaires à partir de ces textes. Nous donnons aux participants une formation à la fois technique et spirituelle ».

Les causes

Les orientations prises au concile Vatican II et la diminution du nombre de prêtres expliquent en partie ce passage d'une Église cléricale à une Église de la multitude.

Mais au-delà de ces causes extérieures à chacun, il y a des motivations qui viennent du tréfonds des bénévoles. « Ce sont des gens, dit Annine Fortin, qui tiennent à des valeurs, qui croient à l'Église et qui veulent la prendre en main; ils veulent faire communauté et partager. Ce sont des gens qui veulent faire don de leurs capacités. D'ailleurs, pour faire ce qu'ils font, il faut vraiment qu'ils croient en quelque chose ».

Bien sûr, toutes ces personnes cherchent dans ce travail bénévole à se sentir utiles, à développer leur apprentissage, à accéder au sens de la collectivité, bref à se réaliser. Toutes choses qui sont saines et normales.

Cette prise en charge de l'Église par des milliers et des milliers de bénévoles est le signe d'une réalité qui passe inaperçue: la vitalité du christianisme. À une époque où la religion chrétienne enregistre un déclin, du moins en Occident, il est normal que se manifeste ce réveil.

Mme Fiset-Pouliot résume en quelques mots l'esprit qui anime le travail que font les bénévoles à Saint-Benoît-Abbé. « Nous avons le goût, affirme-t-elle, que notre Église aille bien. Nous ne voulons pas seulement recevoir, mais aussi donner. D'ailleurs, ceux que nous sommes allés chercher sont très heureux de leur expérience ».

Le mouvement *Foi et Partage* illustre bien comment le don de soi et le souci du partage construisent le pôle « social » de l'Église. « Nous sommes ouverts à tous, explique Mme Louise Bergeron. Dans *Foi et Partage* il y a un noyau de personnes qui consacrent beaucoup de temps à accompagner les gens blessés par la vie, à repêcher ceux qui sont déprimés et à écouter. »

Place dans l'Église

Mais malgré la confiance qu'on leur fait, même s'ils fournissent la majorité des services, les bénévoles n'ont pas le premier leadership. Dans une Église qui a adopté la forme pyramidale et qui remet le pouvoir à ceux qui sont prêtres, il est bien difficile pour les gens de la base de faire autre chose qu'exécuter.

Prendre la parole sur les enjeux de la foi aujourd'hui, décider des orientations à prendre, voilà des domaines où ils sont en général écartés.

Que réserve l'avenir? On peut prédire avec assez de certitude que l'action des bénévoles dans l'Église catholique se maintiendra et ira même en s'accroissant. La diminution du nombre de prêtres, qui se fera sentir avec encore plus d'acuité dans quelques années, sera compensée par une plus grande prise en charge de l'Église par les bénévoles.

D'une Église cléricale, on passera à une Église de la multitude. Une évolution sans doute plus conforme à l'intention de son fondateur.

Sondage

La moitié des catholiques de la région ont abandonné la pratique religieuse

Un sondage, réalisé par le groupe IMPACT Recherche à la demande du SOLEIL, révèle qu'un catholique sur deux habitant la région du Québec métropolitain, ne pratique plus sa religion. Cet abandon de la pratique religieuse se manifeste plus particulièrement chez les 25-34 ans, puisque 65,7 % d'entre eux aujourd'hui ne plus fréquenter l'église.

par JACQUES DRAPEAU
LE SOLEIL

IMPACT Recherche a interviewé 450 adultes (216 hommes et 234 femmes) dans le cadre de cette enquête réalisée entre le 29 novembre et le 2 décembre dernier. Un tel échantillonnage procure une marge d'erreur de plus ou moins 4,6 %.

Ainsi donc, dans une population composée de plus de 96 % de catholiques romains, on constate que la ferveur religieuse demeure plutôt l'affaire des aînés: 72,3 % d'entre eux se déclarent catholiques pratiquants comparativement à 26,1 % seulement chez les 25-34 ans. Par contre, 41,1 % des 18-24 ans affirment pratiquer leur religion, statistique qui reflète bien la montée de la ferveur religieuse décelée ces dernières années au sein de la jeunesse nord-américaine.

La messe

Seulement 16,5 % des résidents de la région du Québec métropolitain assistent à la messe une fois par semaine en moyenne. Encore là, ce sont les 55 ans et plus avec 35,6 % qui permettent

d'occuper davantage les bancs d'église. Un Québécois sur quatre n'y va jamais.

Quand on a demandé aux non-pratiquants à quel âge ils avaient cessé d'aller à la messe, 12,3 % (la plus forte proportion) ont répondu qu'ils avaient alors 12 ans, soit au moment de leur entrée à l'école secondaire.

Parmi les personnes interviewées, 32,3 % expriment le souhait que des changements soient apportés à la célébration de la messe. Ces interlocuteurs ont été invités à faire part de leurs suggestions. Les propositions les plus souvent exprimées avaient trait à une participation plus grande de la part des fidèles, un office religieux plus vivant et plus animé, des sermons moins longs et plus accessibles.

En outre, 13,8 % de ces mêmes personnes souhaitent que la messe soit plus courte. D'autres veulent qu'une atmosphère familiale règne dans l'église au moment de la célébration et que de meilleurs contacts soient établis avec le prêtre. Enfin, près de 11 % réclament aussi plus de chant et de musique rythmée durant la messe.

La confession

L'enquête a également permis d'apprendre que 64,2 % des gens de la région du Québec métropolitain ne vont jamais à confesse durant l'année. Et encore là, c'est dans le groupe des 25-34 ans que l'on note le plus de réticence à respecter les préceptes de l'Église à ce sujet. En fait, plus de 8 Québécois sur 10 appartenant à ce groupe, de-membrement distants du confessionnal.

Comme dans le cas de la messe, c'est surtout vers l'âge de 12 ans que l'on a cessé de se confesser régulièrement.

Par ailleurs, environ 1 Québécois sur 4 souhaite que des modifications soient apportées au sacrement de Pénitence. Plus de 37 % des gens favorables au changement prônent la confession communautaire. Ce vœu est exprimé aussi bien par les aînés (30,3 %) que par les 18-24 ans (40,4 %). Un Québécois sur 4 dans le même groupe voudrait que l'Église de Rome accepte que ses fidèles puissent se confesser directement à Dieu.

Enfin, 17,9 % des personnes favorables au changement, aimeraient que des contacts plus personnels s'établissent avec le prêtre de façon à favoriser des rencontres davantage propices à la discussion.



Sondage IMPACT Recherche / LE SOLEIL

Êtes-vous catholique non pratiquant, catholique pratiquant ou non catholique?

catholique non pratiquant 50.8%

non catholique 3.1%

catholique pratiquant 45.7%

Proportion des PRATIQUANTS selon l'âge

72%

38%

18-54 ans 55 ans et +

Graphique, LE SOLEIL

Sondage IMPACT Recherche / LE SOLEIL

Quels changements souhaiteriez-vous à l'administration du sacrement de pénitence?

se confesser directement à Dieu 24.6%

confession communautaire 37.3%

Ces réponses proviennent de la partie de la population qui souhaite des changements, soit 24,6%



Graphique, LE SOLEIL

Les bains publics soviétiques, plus populaires que le cinéma ou le cirque

Quand, au début de 1983, l'ancien numéro un soviétique Youri Andropov a décidé de mettre au pas la population soviétique, un peu trop flemmarde à son goût, la conséquence la plus spectaculaire de cette décision a été un raid policier dans les bains publics *Sandunovsky*, à un jet de pierre du Bolshoi, où des centaines de Moscovites troquaient la dignité du travail pour les délices des thermes.

The Daily Telegraph

Le *banya* (bain) est une forme de détente dont les racines plongent loin dans la tradition soviétique, et qui demeure plus populaire que le cinéma ou le cirque.

Le *Sandunovsky*, relique des splendeurs tsaristes, flatte tous les sens; à commencer par le hall d'entrée et ses dorures, ses hautes colonnes et ses plafonds ornés de chérubins et de moulures. Pour le baigneur, la prochai-

ne étape consiste à s'aventurer, nu comme un ver, dans la salle de savonnage, pour y faire ses ablutions dans un bassin de caoutchouc. Tels des cadavres, les baigneurs reposent un moment sur des plaques de marbre. Ils franchissent ensuite une porte de pin pour se joindre aux nudités dégoûtantes qui transpirent abondamment dans le bain de vapeur, éclairé seulement par un fourneau dans lequel les plus sado-masochistes jettent des seaux d'eau qui font grimper l'humidité à des taux équatoriaux. Le seul brassement d'air

provient du mouvement des branches de bouleau avec lesquelles se fustigent l'un l'autre les baigneurs.

Après l'épreuve de la vapeur, les plus braves courent sur les tuiles glissantes de la salle de savonnage pour aller se plonger dans les eaux vertes et glacées de la piscine.

Dans cette société qui ne connaît pas — encore — l'hystérie du SIDA, le *banya* n'a pas la sordide réputation des saunas de San Francisco et joue plus ou moins le même rôle que le « pub » anglais ou le café français.

C'est un endroit où prolétaires, généraux et apparatchiks peuvent se côtoyer sans cérémonie dans le confortable anonymat du costume d'Adam plutôt que des habits de rue qui, particulièrement en URSS, sont révélateurs de la condition sociale.



Un endroit où prolétaires et généraux peuvent se côtoyer sans cérémonie

Louison

Spécialiste de la robe de mariée dévoile sa

COLLECTION 89

pour la mariée et son cortège au

SALON DU MARIAGE et de la maison

les 14 et 15 janvier au Patinodrome 2955, rue Watt, Ste-Foy

Entrée: 6\$

collaboration

Ici et ailleurs

Les sportifs à l'urgence

Au Québec, 55 % des blessés sportifs ont recours au service d'urgence d'un hôpital. C'est la Régie de la sécurité dans les sports du Québec qui l'affirme à la suite d'un récent sondage mené à ce sujet. Mais qu'est-ce qui caractérise cette population de blessés sportifs? Un relevé des blessures, effectué du 1er février 1987 au 31 janvier 1988 à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont de Montréal, nous en dit plus long.

Durant cette étude, 1.648 personnes ont consulté l'urgence pour des blessures survenues lors de la pratique d'une activité sportive ou récréative. Seulement 39 personnes ont été hospitalisées, soit 2,4 %. Ces cas ont nécessité 202 jours d'hospitalisation soit un séjour moyen de 5,2 jours.

Les gens qui ont consulté l'urgence de cet hôpital durant cette période, étaient majoritairement de sexe masculin (75,3 %), et âgés entre 10 et 30 ans (70,2 %). Les principales activités sportives et récréatives à l'origine des consultations étaient le hockey sur glace (25,1 %), la bicyclette (15 %), le ski alpin (9,5 %), les sports de balle (9 %) et le soccer-football

(3,8 %)

Les consultations à l'urgence étaient principalement reliées à des entorses (27 %), des contusions (24 %), des fractures (15 %) et des plaies (12 %). Les blessures aux yeux et les entorses aux genoux ont pour leur part nécessité respectivement 63 et 55 jours d'hospitalisation, soit 58,4 % de l'ensemble des journées d'hospitalisation.

2 heures par jour suffisent

Au nord-est de l'Australie, dans l'île de Malaita, une des îles Salomon, vivent les Lau. Ces îles sont divisées en trois sections: une pour la gent féminine, interdite aux hommes, une autre pour les hommes, interdite aux femmes et, finalement, un quartier mixte. Il faut dire que les Lau ont une philosophie de la vie un peu particulière. Selon Pierre Maranda, anthropologue qui a séjourné près de quatre années avec eux, « les Lau croient que les hommes et les femmes vivent harmonieusement pourvu qu'ils ne se voient pas trop souvent, au maximum deux heures par jour. Une femme qui veut prendre des vacances ou qui recherche la paix se déclare menstruelle. Certaines ont



Baignade de Noël

Des Français, membres du club « Les ours blancs », ont poursuivi la tradition encore cette année: n'écouter que leur courage, ils ont bravé le froid et plongé dans l'Atlantique, en face du Rocher de la Vierge, à Biarritz (sud-ouest de la France).

de très longues menstruations, » ironise Pierre Maranda. (Summum)

Vacances scolaires en hiver

Logiques les écologistes mexicains. Une heure durant, plusieurs centaines d'entre eux ont bloqué récemment une des principales avenues de Mexico réclamant le déplacement des vacances scolaires d'été... en hiver, puisque cette période aggrave dans la capitale mexicaine une pollution qui est déjà une des plus élevées du monde.

Les écologistes, qui ont remis une pétition au ministère de l'éducation, se basent sur une constatation scientifique difficilement réfutable: en hiver les masses d'air froid empêchent durant plusieurs heures la dilution dans l'atmosphère des pollutions créées par 3 millions et

demi d'automobiles et toutes les industries implantées dans cette ville de quelque 20 millions d'habitants. Un phénomène naturel qui porte un nom: l'inversion thermique.

Le ministère de l'Éducation nationale n'a pas encore répondu. (AFP)

Benetton en URSS

S'il n'en tient qu'à Luciano Benetton, 52 ans, le roi du pull-over, l'empire du même nom étendra bientôt ses ramifications jusqu'en Union soviétique. Avec la bénédiction de Gorbatchev bien sûr!

« Lui (Gorbatchev), il a compris la marche de l'Histoire, déclare Benetton. Nous avons le profil qui convient aux Soviétiques. La réponse est entre leurs mains. »

En passant, Benetton, c'est 4.500 points de vente répartis sur le tiers de la planète et plus de deux milliards de dollars canadiens en chiffre d'affaires annuel. (Elle)

Le ronfleur a dû déménager

Après avoir épuisé sept voisins en dix ans, le ronfleur le plus bruyant du monde, un Britannique de 50 ans, a décidé de déménager dans une maison isolée loin de toutes les oreilles sensibles.

Les ronflements de M. Mel Switzer, un concessionnaire automobile du sud de l'Angleterre, peuvent atteindre 87,5 décibels — soit le bruit d'un cyclomoteur ou d'un train de marchandises entendu à 50 mètres.

« Les voisins ne se sont jamais plaints, mais vous savez j'ai dû en avoir sept au cours des dix dernières années », a expliqué le ronfleur impénitent en annonçant qu'il quittait son lotissement de Totton, près de Southampton, pour une maison retirée de la région.

Le sommeil bruyant de M. Switzer a fait de lui une célébrité. Il a participé à plusieurs émissions de télévision et déjeuné avec Mme Margaret Thatcher. Il y a quatre ans, il s'est rendu au Japon pour une confrontation avec les champions locaux de la spécialité, qu'il a battus de façon retentissante.

Julie, l'épouse de M. Switzer, survit tant bien que mal. Sourde d'une oreille, elle colle l'autre au traversin pour étouffer le vacarme nocturne. Mais, précise-t-elle soulagée, « il ne ronfle pas toutes les nuits ni de façon continue ». (AFP)

Dire que les gens militent contre la guerre nucléaire, ici et ailleurs alors que, malheureusement, nous sommes en pleine guerre chez nous, dans notre propre village. Ce n'est pas la guerre nucléaire qui détruira notre univers, mais la guerre des langues sales. D'ailleurs une langue sale est aussi dangereuse qu'une arme nucléaire: l'une tue, l'autre détruit!

Georgette Nassif Haddad Québec



Nicole **BEAULIEU**
collaboration spéciale

La revanche des berceuses

Il se passe sur cette terre des choses tout à fait étonnantes. Pour ne pas dire révolitives.

En ce début de l'an 1989, il me faut en souligner une: la paternité d'arrière-saison. En effet, par un curieux caprice de Mère Nature, des hommes plus que mûrs peuvent encore procréer. Et osent parfois se le permettre...

Venons-en au fait.

En page B-6 du premier SOLEIL de l'année, un titre de trois mots éclate: Yves Montand papa. Quoi? Lui! A son âge! Eh oui! Lui. A son âge. Aux journalistes accourus, le radieux papa déclare: « A 67 ans, c'est la vie qui commence ». Ciel! Qu'est-ce que ce sera?

Il faut reconnaître que le vénérable sexagénaire — bientôt septuagénaire — n'a pas réussi ce miracle tout seul. Il a eu l'aide de sa compagne, une jeune poulette de 28 ans.

Bon, v'là qu'on caquette dans mon dos.

— Poulette, voyons m'man, utilise pas ce mot-là, y'a rien de plus vulgaire.

— Que mettre en lieu et place?

— Femme, tout simplement. Tu parles d'une femme, non?

— Ça va. Je retire la poulette puisque la parlure châtiée des polyvalentes ne saurait la tolérer. Mais fous le camp. J'aime pas que les esprits désœuvrés folâtrant derrière ma pauvre épaule meurtrie par le dur labeur de la *nécritude*.

À 67 ans, donc, Yves Montand a fait un petit avec une FEMME de 28 ans. Rien de mal à cela, direz-vous. Rien de mal, en effet. Un écart de 39 ans n'est que fêtu vite consommé au brasier de l'amour. (Ouf! encore un peu de temps et je pourrai écrire des romans Harlequin).

La seule chose qui m'afflige c'est de savoir qu'une amoureuse de 67 ans ne pourrait jamais, au grand jamais, du moins pas à l'heure qu'il est, donner un petit à son bel Adonis de 28 ans. Ça, je ne le prends pas. J'ai beau me répéter qu'avant la pilule et la carrière, la stérilité précède avait du bon, et qu'aujourd'hui encore elle en arrange plusieurs, tout cela me semble injuste. Car, enfin, des femmes peuvent aussi éprouver le mal de mère au mitan de la vie.

Des fois, je m'énerve. J'apostrophe Mère Nature. Mère Nature, qu'aviez-vous donc dans la cervelle au jour J de la création? Vous ne saviez donc pas qu'en l'an 2000 les humains vivraient jusqu'à cent ans? Mais ça sert à rien. Elle ne répond jamais. Elle a l'ouïe d'un pot.

Le fait est que bien des hommes célèbres ont engendré tardivement: Charlie Chaplin à 73 ans, Pablo Picasso à 68, John Wayne à presque 60. Chez nous, deux noms me viennent spontanément à l'esprit: Pierre Elliot Trudeau avait franchi le cap de la cinquantaine quand l'idée de fonder une famille lui est venue; Félix Leclerc, notre regretté et bien-aimé Félix, frisait la soixantaine quand son dernier fils est né. Parions qu'avec les divorces et remariages, nous verrons de plus en plus de papas aux blancs cheveux roulant carrosse.

— Oh! ce qu'il est mignon. C'est votre petit-fils?

— Pardon, mon fils.

Chez les femmes, la maternité dite tardive existe aussi. Elle survient aux alentours de la quarantaine. 40 ans, c'est court. On y arrive vite. Et parfois, il est déjà trop tard. Si bien que pour rattraper la fécondité perdue, il faut courtiser les rats de laboratoire. Si. Ça se fait déjà.

C'est le Châtelain de ce mois-ci qui me l'a appris. Le titre de l'article « Pregnancy after menopause » m'a fait penser: tiens, encore une histoire d'inceste technologique, la grand-mère sud-africaine qui porte les triplets de sa fille ou la jeune Romaine qui prête son utérus à sa mère, accouchant d'un fils-frère. Mais non.



Yves Montand (67 ans), sa jeune compagne Carole Amiel (28 ans) et leur enfant nouveau-né, Valentin.

Grâce à sa thérapie hormonale, un médecin de Philadelphie parvient à inverser la ménopause. « Check, lit-on, a traité des femmes aussi vieilles que 47 ans et, dans un cas, a réussi à provoquer l'ovulation chez une patiente qui n'avait pas été menstruelle depuis 13 ans ». Mais rien n'est parfait. Le chenapan refuse les vieillardes de 50 ans et plus.

Domage! Il me semble que 50 ans constitue l'âge idéal pour enfanter.

Imaginez. Pendant un demi-siècle, vous travaillez à comprendre votre nature profonde. Vous aimez, besognez, interrogez le vaste monde. Puis, assagie, vous rentrez à la maison. Sortez votre laine douce et tricotez des chaussons naïfs. Dans la quiétude du jour déclinant, vous attendez...

Quand l'enfant paraît, vous découvrez le nirvana des guilils guilils — et le parfum des Pampers. Vous réapprenez à zézayer, à ramper, à courir, à crier — et à composer avec des nuits en dents de scie. Toute une gymnastique. Contre le vieillissement des os et des méninges, il n'y a pas meilleure cure. Contre le spleen de la retraite non plus.

J'admets qu'élever un enfant n'a rien d'une sinécure. Mais tous les pères du troisième âge ont chanté les louanges du fruit d'automne. Pourquoi ce bonheur serait-il refusé aux femmes?

Vraiment, je ne peux admettre ce coup bas de Mère Nature. Je n'irai pas jusqu'à la traiter de poulette, ce qui choquerait les esprits délicats. Mais tant et aussi longtemps qu'une femme de l'âge d'or n'aura pas connu les joies de la maternité vraiment tardive, je serai forcée de donner raison au philosophe punck:

— Y'a pas à dire, Mère Nature est une salope.



Un style de vie particulier

Harold a élu domicile dans sa voiture. Depuis sept mois, il vit sur un terrain de stationnement de Brunswick (Ohio). L'avant du véhicule lui sert de chambre à coucher et l'arrière, de garde-robe. Aux États-Unis, on compte pas moins de 2 millions de sans-abri.

Le Salon
Geneviève Morel

vous offre sa
SUPER VENTE
APRÈS INVENTAIRE

La vente est présentement en cours

SUPER RABAIS
de **20%** à **50%**
sur toute la marchandise
(sauf médicale)

- **Vêtements de base**
- **Fine lingerie**
- **Maillots de bain**
- Collection 1989
(Tropic - Gottex - Baltex - Cole - Camp - Anita - Etc.)
- **Bas et jupons**

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES
ACCEPTÉES: 522-1504

287, rue St-Joseph Est (de biais avec la bibliothèque municipale)

JEUX DU DIMANCHE

MOT MYSTÈRE

7 lettres Le mot clé: L'alpinisme

Lisez attentivement la liste des mots. Lorsqu'ils auront tous été utilisés horizontalement, verticalement, obliquement et, en plus, de droite à gauche et de bas en haut, il ne restera que les lettres formant le mot mystère.

Alèse	Câpre	Gros	Néant	Paperasse	Rets
Ange	Chevalet	Grue	Noeud	Pavane	Royal
Année	Circaète	Noire	Penny	Poser	Sinus
Aune	Cornemuse	Huile	Notation	Poser	Sinus
	Crêpes	Note	Note	Poule	Soie
Birr		Leva			
Bloc	Dong	Litorne	Ocarina	Quart	Temps
Bristol	Draine	Livre	Ocre	Quetzal	Tétrás
Buse			Ombre	Qui	
	Embu	Maracas	Ortolan		Voir
Camee	Fugue	Metre	Outarde	Réglure	Zona

Solution du problème précédent: Danois

L	E	S	U	M	E	N	R	O	C	S	E	Q	U	I
S	A	U	N	E	N	A	V	A	P	E	U	G	U	F
A	T	Y	N	O	B	O	Y	M	N	E	R	S	L	E
C	N	N	I	I	N	E	I	T	O	G	I	G	P	
A	A	R	R	R	N	T	A	Z	A	C	V	N	O	L
R	E	R	T	E	T	R	A	S	T	R	A	U	Q	E
A	N	P	P	E	D	L	T	O	E	E	L	S	D	E
M	E	O	P	S	E	E	U	B	M	E	S	U	B	M
L	T	S	T	S	R	T	E	L	A	V	E	H	C	A
O	E	E	E	A	A	A	E	N	R	O	T	I	L	C
T	A	R	O	R	T	O	L	A	N	I	R	A	C	O
S	C	T	D	E	L	I	U	H	O	D	S	N	S	M
I	R	E	R	P	A	C	O	G	T	O	C	O	L	B
R	I	M	E	A	V	E	L	N	E	N	R	Z	I	R
B	C	S	E	P	E	R	C	R	E	G	L	U	R	E

L'HOROSCOPE DE LA SEMAINE

SEM AINE DU 8 AU 14 JANVIER

BELIER (21 mars - 20 avril) - Des conflits. La semaine ne sera pas très facile et à l'exception du 10 qui vous donnera une attitude plus positive, vous risquez de commettre des erreurs par impulsivité, colère ou jugements hâtifs. Le 8 et surtout le 13 font craindre des problèmes dans tous les domaines même sentimental. Et puis, il y aura de la fatigue. Mais vos amis restent fidèles...

TAUREAU (21 avril - 21 mai) - Indépendance. Jupiter occupe toujours votre signe et il vous promet des succès dans toutes vos démarches les 8 et 12 alors que le 10 vous serez sans doute déçu par une promesse non tenue. Il semble surtout que vous soyez actuellement à même de consolider votre indépendance sur le plan matériel et professionnel ou de vous dégager d'une protection encombrante.

GÉMEAUX (22 mai - 21 juin) - Subjectivité. Votre jugement sera parfois - et on vous le reprochera - un peu trop subjectif, trop dominé par votre affectivité, votre sensibilité. Cela certes à ses bons côtés mais vous risquez de n'être ainsi ni aussi impartial ni aussi efficace que la situation l'exigerait. Par ailleurs, il ne se passera pas grand-chose, si ce n'est une rencontre amicale.

CANCER (22 juin - 22 juillet) - Contrastes. Les journées qui composent cette semaine offrent un aspect très contrasté, certaines ayant pour particularité de vous exposer à la fatigue, à la mauvaise humeur, aux soucis en tous genres ou aux mauvaises nouvelles et les autres de vous apporter le succès, des encouragements, des joies, des rencontres, comme le 11 par exemple. Ou le 8.

LION (23 juillet - 23 août) - Rien à signaler. Cette semaine s'annonce fort calme. Il n'y a aucun passage planétaire dans votre signe et les aspects formés par le Soleil, votre « maître », sont peu nombreux et peu importants. À noter toutefois le 8 un peu de fatigue ou de malaises, souvent d'ordre psychologique et le 12, un bon équilibre, notamment au niveau de la vie personnelle du couple.

VIERGE (24 août - 23 septembre) - Intensité. Il y aura sans doute le 12 des problèmes complexes ou la remontée à la conscience de souvenirs enfouis, remontant à votre enfance et qui vous éclaireront sur certains de vos comportements. Mais l'essentiel jouera dans un désir d'affirmer votre indépendance - ou du moins de devenir moins dépendant - ainsi que dans une remise en question de vos amours.

BALANCE (24 septembre - 23 octobre) - Distance. Il y aura bien, le 10, un moment de tendresse et d'intimité que vous apprécierez, surtout s'il y a dans votre vie un sujet du Sagittaire. Mais en même temps, vous vous trouverez au cœur de remises en question, de remous, d'interrogations et de doutes qui affecteront votre vie sentimentale d'une manière profonde. Ou bien un sacrifice affectif vous sera imposé.

SCORPION (24 octobre - 22 novembre) - Le bon choix. Il faut bien choisir le moment pour agir, cette semaine, et il est évident que tout vous sera plus facile si vous le faites le 8 et que tout, en revanche, sera plus angoissant ou pesant si vous agissez le 9. Ce jour-là, en outre, vous ne « tiendrez pas la forme ». Un peu de grippe ou de rhume, par exemple, un coup de fièvre. Rien de grave mais rien qui aide.

SAGITTAIRE (23 novembre - 21 décembre) - Questionnements. Vénus occupe votre signe cette semaine encore, marquant ainsi que l'essentiel touchera à votre vie sentimentale dans laquelle se feront des changements, des remises en question, des interrogations - que vous garderez secrètes le plus souvent - mais vous n'échapperez pas à une sorte de malaise intérieur. Toujours ce besoin de l'inaccessibilité de l'autre!

CAPRICORNE (22 décembre - 20 janvier) - Rencontre. Cette semaine est dominée par la conjonction d'Uranus et de Vénus qui s'opère dans votre signe, très précisément le 13: une date qui devrait vous porter bonheur sur le plan du cœur sous forme de rencontre bouleversante ou de changements heureux. Vous travaillerez beaucoup et remporterez de beaux succès, non sans lutte mais ainsi le mérite en sera plus grand!

VERSEAU (21 janvier - 18 février) - Hauts et bas. Le 9, vous apprendrez une nouvelle qui vous angoissera peut-être un peu ou aurez des discussions qui vous troubleront. Et le 10, il y aura certainement des moments merveilleux sur le plan affectif, peut-être une rencontre ou un coup de cœur, une aventure agréable... mais aussi des problèmes dans la vie professionnelle ou des heurts avec un patron.

POISSONS (19 février - 20 mars) - Chance. Superbe journée le 11 qui vous promet sur le plan professionnel aussi bien que sur le plan personnel et affectif des joies remarquables. Tout vous réussira ce jour-là: à vous d'en profiter et le lendemain, vous irez droit à un succès d'une certaine ampleur, vos projets sont ambitieux mais pas irréalistes. La réflexion aidera vos choix le 13.

MOTS CROISÉS

D-98 par Liliane CHRETIEN

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALEMENT

- Planification.
- Irai hors d'un lieu. - Aber.
- Perdue, ruinée. - Remplies.
- Aff. de la Vilaine. - Dans l'électrolyse, il se dirige vers l'anode.
- Article. - Pourquoi. - Adj. poss.
- Vendre. - Pas beaucoup.
- Entrepreneait. - Empereurs de Russie.
- Oui présente les couleurs de l'arc-en-ciel. - Apprécie.
- Conj. qui introduit une explication. - Lieux d'aisances (pl.).
- Petite offrande. - Haier un bateau à l'aide d'un remorqueur.
- Châtié. - V. du Maroc. - Symbole chimique.
- Principales.

VERTICALEMENT

- Appareil servant à rendre visibles les variations temporelles d'une grandeur physique.
- Mystifiais. - Injustice sociale.
- Claire-voie en amont d'une vanne. - Poissons de la famille des cyprinides.
- Arriver quelque part inopinément. - Épaisait.
- Rejette comme faux. - Pierre d'aigle.

SOLUTION DU PROBLEME D-97

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
1	G	E	N	E	R	A	L	I	S	E	R	A
2	A	V	A	L	E	R	A	I	T	E	M	
3	S	A	I	G	O	M	M	E	N	A		
4	T	E	T	E	M	A	I	S	O	N	S	
5	K	R	I	R	E	S	T	R	E	S		
6	O	S	E	R	A	O	T	E	E			
7	S	U	E	G	O	U	T	N	P			
8	C	I	V	A	D	R	E	S	S	A	S	
9	D	O	V	I	N	E	S	T	E	N	U	
10	P	A	N	C	U	B	A	S	E			
11	I	N	O	K	R	D	O	N	N	E	R	
12	E	T	N	A	S	O	N	D	E	N	A	

LA COLONNE OUVERTE DES ÉCHECS

Il a neige depuis. La tempête des « deuxièmes assiettées » passée, pourquoi ne pas se syntoniser à l'heure juste des dernières nouvelles internationales?

CALIFORNIE, HI MOM!
Coffant le récent exploit de l'ordinateur Hitech qui a défait le grand maître Denker en match, l'ordinateur Deep Thought a enregistré le tournoi de sa vie à Long Beach, au lucratif championnat Software Toolworks en remportant l'événement ex aequo avec le grand maître britannique Tony Miles à 6½/8. 740 joueurs se sont disputés la bourse de \$130.000. Voici un effort de la machine:
BENT LARSEN (GM)-DEEP THOUGHT (ordinateur)
1.c4 e5 2.g3 Cf6 3.Fg2 c6 4.Cf3 e4 5.Cd4 d5 6.cd5 Dd5 7.Cc2 Dh5 8.h4 Ff5 9.Ce3 Fc5 10.Db3 b6 11.Da4 0-0 12.Cc3 b5 13.Dc2 Fe3 14.de3 Te8 15.a4 b4 16.Cb1 Cbd7 17.Cd2 Te6 18.b3 Td8 19.Fb2 Fg6 20.Cc4 Cd5 21.0-0-0 C7f6 22.Fh3 Ff5 23.Ff5 Df5 24.f3 h5 25.Fd4 Td7 26.Rb2 Tc7 27.g4 hg4 28.Thg1 c5 29.fg4 Cg4 30.Fg7 Tg6 31.Dd2 Td7 32.Tg4 Tg4 33.Ce5 Ce3 34.Dd7 Cd1 35.Dd1 Tg3 36.Dd6 Rg7 37.Cd7 Te3 38.Dh2 Rh7 39.Cf8 Rh8 40.h5 Dd5 41.Cg6 fg6 42.hg6 Rg7 43.Dh7 Rf6 0-1.
A la 4e ronde du dernier Championnat ouvert des États-Unis, l'été dernier, Deep Thought annonçait un mat en 15 coups en plein milieu de partie! « Ne votez pas pour l'homme, votez pour la bête », comme dit le slogan.

REYKJAVIK, KASPAROV PAR UN NEZ!
Saviez-vous que Garry Kasparov a terminé premier dans tous les tournois auxquels il a participé depuis 1981? Le 3e tournoi - d'une série de 6 - de la Coupe du Monde retenait 18 grands maîtres de l'élite mondiale n'a pas échappé à cette tradition. Cependant, et curieusement, Kasparov a mené pour la première fois du tournoi à la fin de la dernière ronde avec 11/17 où il doublait Alexandre Beliavsky à 10½. Les échanges de cadeaux sont virils: qu'on pense au grand Korchnoi avant-dernier à 6½ ou encore à Spassky qui remporte sa seule victoire en dernière ronde contre... Beliavsky!

NUNN-PORTISCH (Reykjavik)
Les Noirs viennent de jouer le citron 31...c5. Ou'y avait-il de si pressant?
BLANCS À PRESSER LE CITRON

QUÉBEC, NEIGE ARTIFICIELLE
Les quarts de finale du championnat de la région de Québec n'auront finalement jeté que de la poudre aux yeux: 3 matchs sur 4 se soldent par des abandons! Invoquant des adversaires trop puissants, les négligés Bertrand Boily et Jean-François Blais, malgré une victoire surprise dans leur première partie, se sont retirés après avoir subi 2 défaites consécutives contre respectivement Réjean Tremblay et Denis Pineault qui rejoignent ainsi Claude Lessard pour la demi-finale. Heureusement qu'il reste un match mettant aux prises Denis H. Bélanger avec Jacques Bélanger. Ce dernier pourra-t-il remonter la pente dans ce match prévu de 4 parties après avoir perdu les 2 premières? Voici la moitié de sa réponse dans la 3e partie:

JACQUES BÉLANGER-DENIS H. BÉLANGER
1.e4 e6 2.d4 d5 3.Cc3 Cf6 4.Fg5 Fb4 5.e5 h6 6.Fd2 Fc3 7.bc3 Ce4 8.Dg4 g6 9.Fe3 c5 10.Fd3 h5 11.Df4 Da5 (Denis a regretté ce coup; aujourd'hui, il préfère 11...De7 « désolant » son Roi. Que voulez-vous: derrière tout grand Roi, il y a une Dame.) 12.Ce2 Fd7 13.Fe4 de4 14.0-0 Fc6 15.Df6 Th7 16.Fg5 Dc7 17.cd5 Fb5 18.Tfd1 Cc6 19.Cd4 a6 20.Ce6 Fc6 21.Td6 Rf8 22.Te6 Fd5 23.Td6 Dc5 24.De7 1-0.

SALONIQUE, NIQUE NIQUE S'EN ALLAIT...
Ou'y a-t-il à retenir de cette 28e édition masculine et 13e édition féminine des Olympiades d'échecs en Grèce? Le mariage en catimini, 3 rondes avant la fin, du capitaine de l'équipe américaine, John Donaldson, 31 ans, avec le 2e échiquier soviétique, Elena Akhmilovskaia, 32 ans, dont l'escapade a peut-être coûté - au moment de sa désertion elle avait 8½/9! - une médaille d'or à son pays. Le classement masculin: URSS 40½, or; ANGLETERRE 34½, argent; PAYS-BAS 34½, bronze. Le classement féminin: HONGRIE (composée des 3 sœurs Polgar et de Idilko Madl), la moyenne d'âge de l'équipe est de 16 ans!! 33, or; URSS 32½, argent; YOUGOSLAVIE 28, bronze. Les performances individuelles: tous deux triples médailles d'or, Kasparov 8½/10 et Judith Polgar, 12 ans, 12½/13! Notez la Chine: 33 masculin et 27 féminin. Ah oui... Le Canada: il s'est contenté de participer avec un 37e rang masculin et un 27e féminin.

PENNSYLVANIE, BUFFET À VOLONTÉ
Ils étaient 12. Le maître international Michael Wilder avait 9 grands maîtres devant lui, ce qui ne l'a pas empêché de devenir champion des États-Unis, avec seulement 6½/11! « Après la 5e ronde, je n'ai fait que des nules: j'attendais de voir comment les choses allaient tourner pour les autres joueurs! » C'est simple: les joueurs se sont mangés entre eux. Seirawan et Gulko: 6/11. Puis, 7 autres joueurs à 5½! À 26 ans, Wilder a annoncé après son splendide triomphe, sa retraite! Finie la vie professionnelle aux échecs: « Peu importe tout succès qui pourrait m'arriver à ce jeu, l'an prochain, j'entreprends mes études de droit... Même en tant que champion des États-Unis, je n'ai pas beaucoup de futur dans la situation actuelle. »
BENJAMIN-ROHDE ronde 9
La pression est forte sur le pion c n'est-ce pas? Comment la fait-on disparaître?

BLANCS À JOUER

En faisant disparaître le pion c2! 26.c4 bc3 27.Rc2 (Aahhh... on est bien adossé ici.) Fc5 28.Td5 Fd4 29.Dg4 Td8 30.Ce2 Tcd6 31.Td6 Td6 32.Td3 g6 33.Df3 Dd8 34.Dh3 Rg7 35.Df3 f6 36.Dg3 De7 37.gf6 Df6 38.Tf3 De7 39.Dg5 De6 40.h5 Fb6 41.Cc3 h6 42.Dg3 g5 43.Cd5 Fd4 44.Tf1 Dc8 45.Rb1 Td8 46.Df3 De6 47.Cc7 Dc6 48.Df5 Tg8 49.Ce6 Rh8 50.Df6 Rh7 51.Cg5 1-0.

TOURNOI À CHARNY
Les 13, 20, 27 janvier et 10 février, à raison d'une partie par soir, un suisse de 4 rondes. Inscription: \$5 (ou plus), avant 19h30 le 13 janvier. Rondes à 19h30. Prix en fonction des inscriptions, au premier et au meilleur joueur de la deuxième moitié des cotes d'appariement FQE. C'est à l'Aquarena, au 1981 9e Avenue. Information: Gaëtan Lapiere, 832-2143.

SPRAGGETT-YUSUPOV
Vite, les billets sont en vente pour le match de quart de finale du championnat du monde entre le Montréalais Kevin Spraggett et le Soviétique Artur Yusupov. Il en coûtera \$10.50 pour assister à l'une des parties qui se dérouleront les 21, 22, 24, 25, 27 et 29 janvier. Des supplémentaires sont possibles les 31 janvier et 2, 3, 4 février. Les parties débutent à 15h et sont ajournées à 21h. Les billets s'envolent, semble-t-il, et comme la salle Louis-Lavergne de la Bibliothèque Gabrielle-Roy ne compte que 200 sièges, vous avez intérêt à communiquer au plus tôt au 529-0924.

SOLUTION-CITRON
Il fallait se défendre tout de go avec 31...Tg8-Tg7. Profitant du zeste de fantaisie dans la position, le Britannique grand maître sort son magnifique service à thé cinq pièces: 32.Te4 Tg8 (la seule parade à 33.Th4) 33.Dh7 1-0. Si 33...Rh7 34.Th4 Rg7 35.Fh6 Rh7 36.Ff85.

PEUR
Puis-je vous avouer ma crainte en regard de vos généreux dons postés à la Fondation Kevin Spraggett pour les échecs, au 11275 côte de Liesse, Suite 202, Dorval, H9P 1B1? C'est qu'un Kevin Spraggett millionnaire se retire des échecs et annule son match avec Yusupov.

SCRABBLE

DES NÉOLOGISMES CANADIENS

Le PLI 1989 présente une grande quantité de nouveaux mots qui, pour les mois à venir, seront autant d'écueils pour ceux et celles qui ne les connaissent pas.

Pour plusieurs semaines à venir, cette chronique vous présentera de ces mots utiles à connaître. Nous vous suggérons de conserver ces chroniques afin de bien apprendre ces nouveaux mots.

Pour débiter, nous vous présentons des mots bien à nous et qui sont catalogués « Canada » au nouveau PLI. Il est possible que certaines personnes ne soient pas d'accord avec un ou l'autre de ces mots (tel COQUETEL pour « cocktail »); ils sont dans le PLI, vous devez donc composer avec pour les besoins du jeu de scrabble.

APLOMBER
ATACA
ATOCATIÈRE
AUTONEIGE
BEIGNERIE
BLANCHON
BLEUETÈRIE
BUDGETER
CACAOUI
CEDRIÈRE
CEGEP
CEGEPHEN, ENNE
CENELLIER
CHIROPATIQUE
COMETIQUE
COQUETEL
DECROCHEUR, EUSE
DRAVE
DRAVER
DRAVEUR, EUSE
EVALUATEUR
FARDOCHES
FARLOUCHE (FERLOUCHE)
FRANCOPHONISATION

FRANCOPHONISER
GAUFRERIE
GODENDART
GRAFIGNER
INTERMODAL, E, AUX
KAYAKABLE
MOTONEIGE
MOTONEIGISME
MOTONEIGISTE
MUSCADINE
NORDICITE
OKA
PEQUISTE
PIMQUINA
PIBUTEUR, EUSE
PITA
POLYVALENTE
PRUCHE
QUILLEUR, EUSE
REGISTRARE
RELATIONNISTE
SIFFLEUX
TOULADI
TRIPANT, E

Un livre à posséder
Pour ces néologismes du PLI 1989, il existe un recueil que tout scrabbleur devrait posséder. Il s'agit de « Cauchemar 89, le réveil lexical » qui selon l'auteur « recense fidèlement les mots de 2 à 9 lettres (10 pour les verbes) qui pourront être joués dès le Jour de l'an 89! »
Vous pouvez vous le procurer en envoyant \$7 plus \$1.50 pour frais postaux en écrivant à M. Mario Buteau, 1394 4e Avenue, Québec, G1J 3B6.

Un livre pour jouer
« Que font les joueurs de scrabble quand ils ne sont pas en train de jouer une partie de scrabble dans leur club? Ils jouent une partie publiée dans une revue, un recueil, ou ils se plaisent à résoudre des jeux apparentés au scrabble. »
Ainsi débute l'introduction de Philippe Guérin pour son livre « 100 jeux pour scrabbleurs » qui s'adresse surtout aux personnes qui jouent au scrabble duplicate mais qui peut tout aussi bien combler les amateurs de scrabble libre.
Au programme de ce livre bien fait on retrouve:
- des parties de scrabble à rejouer
- des anacroisés (jeux d'anagrammes)
- des hexabensjamins (jeux consistant à prolonger des mots)
- le enième coup (d'une partie)
- le deuxième coup (d'une partie)
Ce livre est disponible dans toute bonne librairie.

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

Phénomène encore inexplicable

Séismes: les « boules de feu » existent vraiment

Les « boules de feu » que beaucoup de gens rapportent avoir vues, notamment au Saguenay, lors des séismes de novembre dernier existent bel et bien. La manifestation de phénomènes lumineux a été démontrée au Japon et ailleurs lors de tremblements de terre mais la science a été jusqu'ici incapable d'expliquer cette luminescence sismique.

par CLAUDE TESSIER
LE SOLEIL

Au lendemain du 25 novembre, intrigué, le professeur-chercheur Marcel Ouellet, de l'Institut de la recherche scientifique à Sainte-Foy, a demandé aux gens, par la voix du *Quotidien* de Chicoutimi, de lui faire part de leurs observations. Il a reçu jusqu'ici plus de 30 témoignages écrits sur le phénomène des « earthquake lights » en plus d'en avoir discuté avec d'autres personnes.

Lors du tremblement de terre de février 1663, Mère Marie de l'Incarnation donne aussi des témoignages sur ce phénomène.

Pour l'instant, M. Ouellet consigne les faits, les uns dits avec spontanéité et sont souvent entachés de beaucoup d'émotion, les autres relatés avec précision et froideur et parfois illustrés par des croquis. Les témoignages sont nombreux surtout à l'heure des séismes des 23 et 25 novembre. Des observations ont été rapportées les jours précédents et le lendemain. L'un d'eux date même du

30 octobre, à 18h30.

M. Hugues Gagnon, notaire de Laterrière, raconte par écrit: « Le soir du 25 novembre 1988, après le tremblement de terre qui a touché notre région, j'ai pu constater et observer deux lueurs bien distinctes et très brillantes à des hauteurs différentes qui se déplaçaient du sud vers le nord, soit des Laurentides vers la rivière Saguenay. J'ai pu avec cinq autres personnes observer le phénomène durant à peu près 12 minutes ». Le notaire Gagnon ajoute un plan et souligne que Diane Tremblay Desgagné du rang St-Pierre et trois autres personnes, ont observé le même phénomène.

Denise Munger, de St-David de Falardeau, décrit ce qu'elle a vu vers 23 h, le 22 novembre: « J'étais dans la maison et par la vitri-

ne, j'ai vu une boule lumineuse, la couleur était la même que nos lumières ordinaires jaunes. La grosseur: environ comme un pamplemousse. Je l'avais bien

Mathieu Lesperance, 9 ans, de Chicoutimi-Nord: « J'ai vu une forme lumineuse pendant le tremblement de terre de vendredi soir. Elle était orange et rectangu-

laine et brillante comme une météorite ». Mais il y a des cas où il n'y en avait pas. De l'électricité induite souvent à grande distance? Possible! Comment expliquer



Le professeur-chercheur Marcel Ouellet a recueilli plus de 30 témoignages écrits sur des formes de luminescence rapportées lors des tremblements de terre de novembre.

Le fond de certains lacs recèle peut-être d'importantes archives

Les sédiments de certains lacs relativement profonds pourraient témoigner de la fréquence et de la magnitude des tremblements de terre qui ont eu lieu il y a des milliers, voire de centaines de milliers d'années.

par CLAUDE TESSIER
LE SOLEIL

C'est ce que propose le professeur Marcel Ouellet, de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS-Eau) de Sainte-Foy, dans une nouvelle approche paléocéologique appliquée cette fois aux séismes.

Déjà, l'étude des couches minces de matières en suspension déposées dans les lacs et les rivières a permis aux limnologues de faire des lectures fort révélatrices de l'histoire passée de la pollution atmosphérique et de l'acidification des lacs.

Ces dépôts minces, ces registres boueux, sont de véritables archives; ils permettent de reconstituer l'histoire de bassins hydrographiques.

Le professeur Ouellet émet l'hypothèse que dans certains types de milieux fluviaux, un tremblement de terre de bonne magnitude remet brusquement en suspension une quantité importante de sédiments fins qui se déposent lentement et de manière discrète sur les sédiments déjà en place.

Dans le cas des lacs, les tremblements de terre donnent lieu à des arrachements de sédiments

qui glissent dans la partie profonde de la cuvette et donnent naissance à des perturbations et à des discontinuités stratigraphiques. D'autres causes produisent aussi des effets semblables. Il faut les distinguer.

L'étude de ces couches permet de reconstituer les conditions environnementales passées. Selon ce chercheur, les sédiments lacustres renferment un excellent potentiel d'estimation de la fréquence et de la magnitude des anciens tremblements de terre.

Si l'approche se révélait juste, on pourrait reconstituer les activités sismiques préhistoriques. Dans le cas du Québec, les témoignages les plus anciens sont relatés par les premiers colons. Mère Marie de l'Incarnation décrit dans une lettre du 20 août le tremblement de terre de 1663. Les témoignages des séismes antérieurs restent difficiles à trouver.

L'approche de M. Ouellet pourrait être incorporée dans un grand nombre de modèles de prédiction des risques de tremblements de terre dans presque toutes les régions du monde.

En faisant une demande de subvention au Conseil national de recherche du Canada, le professeur en écologie, géologue et biologiste Marcel Ouellet ne cache

pas qu'il fait ici preuve d'imagination mais ce pourrait être un moyen de faire progresser la science environnementale vers de nouveaux horizons.

Le professeur Ouellet a étudié de nombreux lacs au Québec et des lacs du Grand Nord canadien. Les fonds de certains lacs nordiques se sont avérés très salés; ils sont considérés amitiçques, comme « morts ». Leurs dépôts, riches en informations, n'ont pas bougé depuis des millénaires, notamment parce qu'ils sont recouverts de glace à l'année longue.

Il existe au Québec des lacs du genre méromictique à eau de fond emprisonnée en permanence. Ils intéressent particulièrement les paléontologues. Au cours du prochain été, M. Ouellet a proposé de repérer un certain nombre de lacs, notamment au Saguenay, d'en faire l'objet d'études sismique en continue au moyen d'un nouvel appareil de grande puissance et de haute résolution. En 1990, les cinq lacs les plus prometteurs feront l'objet de carottages à partir d'une tonne d'équipement déposé en mars sur le couvert de glace.

Dans le but de mieux comprendre la magnitude et l'ampleur géographique des tremblements de terre de l'holocène (10,000 ans), l'équipe se rendra en 1991, pour des fins de comparaison, dans la région de Chibougamau où l'activité sismique de la croûte terrestre est beaucoup plus rare que dans Charlevoix-Saguenay.

remarquée, quoique ça s'est passé très vite. J'ai hésité avant de vous le confirmer parce que ces choses-là, quand elles sont racontées par d'autres, souvent ça me laisse perplexe ».

Mme Éliette Gauthier, de Sacre-Coeur, le 26 à 22 h 15: « ...de la vitrine du salon, j'ai vu une grosse boule de feu avec une longue queue qui ressemblait à une queue de poëlon; ça partait du côté de la maison, très bas sous les lignes de téléphone; ça a traversé le chemin pour aller se jeter dans la coulée en arrière d'une maison... j'ai paniqué... » Agée de 62 ans, cette femme a couru chez son fils en bas après avoir pris une pilule pour le coeur.

À La Doré, Albert Labranche a été éveillé par une explosion, il croyait que son poêle à bois sautait. Il a levé la tête, a vu « une boule de feu comme jaune et tout de suite la terre s'est mise à trembler ».

Le 25 novembre, Nathalie Asselin de St-Prime: « J'ai aperçu un éclair lumineux touchant presque le sol. Cela avait la forme d'une ligne orange, on aurait dit un éclair dans les bandes dessinées. La chose s'est produite de deux à trois minutes après le tremblement de terre et cela a duré une fraction de seconde ».

laire et brillante comme une météorite ».

M. et Mme Vincent Larouche, d'Alma, rapportent avoir vu au début de novembre (plusieurs semaines avant les séismes) « vers 19 h, une lumière bleutée fluorescente partir du sol et couvrir le ciel. Le phénomène s'est produit 4 ou 5 fois par intervalles de 10 à 15 secondes. C'était la première fois que nous observions une lumière de cette couleur. Nous avons vu plusieurs arcs-en-ciel et éclairs dans le passé et cette luminosité était très différente et surprenante ». Les murs de leur maison sont des baies vitrées.

Gaétane Bouchard, de Jonquières, donne une carte du secteur où elle habite. Elle dit avoir été réveillée par un bruit le 23, s'être approchée de la fenêtre et « j'ai vu à l'horizon que c'était comme parfois lors que le soleil se lève, c'est-à-dire que je pouvois voir les arbres, les bâtisses et les nuages; le reste du ciel était de couleur orangée assez clair ». Elle crut à une explosion aux aluminières ALCAN. Elle dit ça le lendemain à son fils incrédule qui a dit que c'était le lever du soleil. Elle a répondu que le soleil ne se levait pas de ce côté.

La première explication simple qui vient à l'esprit se réfère à la

tant de témoignages dans des endroits différents à quelques minutes près?

Les milieux scientifiques savent que ces phénomènes existent. Les sismologues japonais en ont fait les premières études dans les années 1930. On a vu ces lueurs en 1872 et en 1897 en Californie, à Monterey Bay en 1926. Un dentiste japonais, T. Kuribayashi, a réussi à en photographier dans les années 1960. Dix-huit des 35 phénomènes rapportés lors du tremblement de terre de Matsushiro n'ont pu être expliqués.

Deux théories sont mise de l'avant: les phénomènes pourraient être reliés à de violentes oscillations de l'air à un bas niveau, ou encore, il s'agirait de l'expression d'une forme d'électricité tellurique; des courants électriques circulent en permanence à l'intérieur de la terre.

La méthode VAN, celle de trois savants grecs, sur les prédictions des tremblements de terre, s'appuie sur la mesure d'impulsions électriques qui se propagent dans le sol à l'approche d'un séisme. La méthode VAN est contestée dans plusieurs milieux scientifiques.

Le phénomène de leurs mystérieuses est une réalité... inexplicable!

La Médecine approuvée

Une préoccupation excessive de la minceur

L'anorexie nerveuse peut même conduire à la mort

Un miroir agit avec franchise, il renvoie crûment ce qu'on lui présente. Bien entendu, ce n'est pas toujours à la satisfaction de celui ou de celle qui pose devant lui... Mais, dans certains cas, l'image réfléchie, qui serait adéquate selon nos normes, est interprétée avec distorsion par celle qui se regarde. Malgré une taille acceptable, la victime de cette distorsion se croit obèse et met tout en branle pour perdre du poids: c'est l'anorexie nerveuse.

par FRANÇOIS ST-MAURICE, m.d.
collaboration spéciale

Cette préoccupation excessive de la minceur se caractérise par au moins deux manifestations: une perte de poids pouvant aller jusqu'à 50 % et une amenorrhée (absence de menstruation). Les adolescentes âgées de 14 à 17 ans en souffrent le plus mais l'affection peut se rencontrer chez de plus jeunes personnes ou, jusque vers l'âge de 30 ans. Du côté masculin, l'anorexie nerveuse est de 10 à 20 fois moins fréquente, ce qui explique l'emploi du genre féminin dans tous les textes abordant le sujet.

De cause inconnue

Le thème central de cette distorsion de l'image corporelle peut s'expliquer par une peur de devenir obèse à la suite d'une perte de contrôle de l'appétit. Mais qu'est-ce donc qui sous-tend cette peur si forte? Les spécialistes ont émis plusieurs modèles d'étude de l'anorexie tant psychologiques que physiologiques mais on est loin du consensus. Souvent soupçonné, l'hypothalamus, une structure bien enfouie dans le cerveau et jouant le rôle de carrefour des sys-

tèmes neurologique et endocrinien, y jouerait un rôle important tant par les centres de contrôle de l'appétit qu'il renferme que par ses sécrétions hormonales influençant le cycle menstruel.

Les canons esthétiques de notre société de consommation influencent sans doute cette perception faussée du schéma corporel puisque l'anorexie se rencontre plus fréquemment chez des groupes tels les professionnels de la danse et les mannequins. Au Canada, on estime que 7 % des élèves des classes de ballet en souffrent. Avec le recul, on constate cependant que la personne anorexique n'appartient pas toujours à des familles aisées comme on le croyait auparavant.

Manifestations de l'anorexie

Bien souvent, tout débute avec un événement particulier, un traumatisme émotionnel ou encore les premières expériences sexuelles. L'anorexie expliquera qu'elle suit une diète dans le but d'améliorer son image. Pour perdre du poids rapidement, elle évitera tous les aliments riches en calories et, non satisfaite de cette technique, elle utilisera diverses autres tactiques. Elle se fera vomir, emploie-

ra des purgatifs en quantités et fera de l'exercice physique de façon excessive. Conséquemment, en perdant tout ce poids, elle n'aura littéralement que « la peau et les os », ses traits seront tirés, ses mains froides et bleues. Sa peau deviendra sèche et se recouvrira d'un fin duvet semblable à celui

des nouveau-nés. La fréquence cardiaque diminuera graduellement et la tension artérielle s'abaissera.

Cette condition pourra perdurer. La victime s'étiolera, les relations avec son entourage seront tendues et l'aide offerte rejetée du revers de la main. La mort termi-

nera peut-être une existence malheureuse par le suicide, un problème cardiaque engendré par les déséquilibres des divers électrolytes sanguins ou encore par de l'hypothermie. Par contre, l'acceptation d'aide corrigera les déséquilibres physiques, et la reprise des menstruations, parfois quel-

ques années plus tard, clôturera l'épisode anorexique. Du côté psychologique, la pente sera longue à gravir. Un suivi étroit permettra dans un premier temps de faire accepter la prise de nourriture de manière adéquate, puis d'offrir un mode de fonctionnement visant à éviter les rechutes.

Les boues résiduaires des stations d'épuration pourraient servir d'engrais

MONTREAL (PC)— Le ministère fédéral de l'Environnement veut convaincre les cultivateurs québécois d'utiliser les boues résiduaires des stations d'épuration des eaux usées comme engrais sur les terres agricoles.

« Les cultivateurs pourraient réduire leurs achats d'engrais chimiques de moitié en acceptant les boues », a dit M. Ronald Zaloum, chercheur au ministère.

D'un autre côté, les stations d'épuration pourraient se débarrasser de ces boues encombrantes sans nuire à l'environnement, a ajouté M. Zaloum.

Avant le programme d'assainissement, presque toutes les villes du Québec rejetaient les eaux d'égout directement dans les rivières ou dans le fleuve, sans traitement. Depuis l'entrée en service de dizaines de stations d'épuration, les

municipalités se trouvent avec un nouveau problème sur les bras: quoi faire avec les boues?

La Communauté urbaine de Montréal les réduit dans des filtres-presses et les incinère. Mais les plus petites municipalités sont obligées de les jeter dans des dépotoirs, ce qui en limite la durée d'utilisation et cause des problèmes d'environnement.

De concert avec le ministère provincial de l'Environnement, des universités et des firmes privées, Environnement Canada étudie depuis un an l'efficacité des boues comme engrais. Les boues de la station de Sainte-Agathe

sont ainsi étendues sur des champs du Collège McDonald à Sainte-Anne-de-Bellevue. Une expérience similaire est en cours dans la Gatineau.

« Les premiers résultats sont très encourageants, a dit M. Zaloum. Les boues stimulent la croissance des graminées et des légumineuses. Elles libèrent de l'azote sur une longue période. On croit qu'avec une faible modification, elles peuvent être aussi efficaces que les fertilisants traditionnels ».

Le procédé est utilisé depuis longtemps en France et en Grande-Bretagne, mais les cultivateurs québécois, sceptiques, ont demandé de voir une étude scientifique avant d'accepter les boues d'épuration. Ces dernières ne sont utilisables que s'il s'agit de boues « biologiques », non altérées par

des traitements chimiques comme à Montréal.

Environnement Canada estime que le tiers des quelque 2,5 millions de tonnes de boues produites annuellement au Canada à partir des eaux usées d'origine domestique pourrait être recyclé à des fins agricoles.

D'une part, les champs ne pourraient pas en accepter une plus grande quantité, a expliqué M. Zaloum. D'autre part, la moitié des boues urbaines contiennent trop de métaux lourds, surtout dans les grandes villes industrielles.

Une équipe de chercheurs québécois rattachés à l'INRS-Eau et au ministère de l'Environnement du Québec a cependant présenté récemment une nouvelle technique pour enlever ces résidus toxiques par solubilisation biologique.

PUBLI-REPORTAGE
Tous droits réservés (1989)



UNIVERSITÉ
LAVAL

La Faculté de droit
présente

APPRIVOISER LA LOI

Éditeur:
Extension de l'enseignement

Coordonnatrice et
professeure responsable:
Francine Drouin-Barakett

Conception graphique des pages:
Elizabeth Ann Schofield

Conception graphique des illustrations:
Suzette Patry

En collaboration avec

Chambre
des notaires
du Québec

LESOLEIL

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte

BIENVENUE!

Vous avez remarqué l'illustration des thèmes du cours "Apprivoiser la loi"? Eh! oui, la loi fait partie de notre quotidien. Elle est partout et, le plus souvent, à notre insu. Pourquoi alors ne pas apprendre à la connaître, à l'avoir de votre côté ou à votre côté? La personne et la famille, le travail, l'habitation, la consommation et les loisirs, voilà autant de sujets ou de thèmes que nous explorerons avec vous au cours des prochaines semaines. Lorsque vous aurez apprivoisé ce droit de tous les jours, vous constaterez que la loi, en fait, ce n'est pas si sorcier. Mais avant de nous lancer à la découverte de la loi à travers ces thèmes, débutons aujourd'hui par un brin de technique.

Francine Drouin-Barakett

Texte no 1:

LA LOI C'EST LA LOI!

par Michel Dufour

Selon une maxime bien connue, nul n'est censé ignorer la loi. Comment toutefois s'y retrouver dans autant de lois? Elles sont soit fédérales, soit provinciales. En vertu de la constitution canadienne, le "fédéral" et le "provincial" disposent de pouvoirs respectifs leur permettant d'intervenir dans les domaines les plus variés. Cette constitution, que nous ont léguée les Pères de la Confédération, attribue au fédéral le droit d'adopter des règles en matière de divorce, de faillite ou de droit criminel, de régir les télécommunications, de constituer une armée, de battre la monnaie... Quant au Québec, ses pouvoirs ont trait aux affaires municipales, à l'éducation, au droit civil... Toute loi, fédérale ou provinciale, qui ne respecte pas ce partage des

pouvoirs ou des compétences, est nulle. Toutefois, la réalité est habituellement plus complexe que ce découpage conceptuel, et entraîne parfois l'application concurrente de plusieurs lois. Ainsi, la conduite avec facultés affaiblies est sanctionnée par le droit criminel, qui est de juridiction fédérale, alors que l'imputation de points de démerite découle de l'application du Code de la sécurité routière, qui est une loi provinciale.

Le Code civil du Bas-Canada (C.C.B.C.) et le Code civil du Québec (C.C.Q.) occupent une place de choix parmi les lois du Québec en matière de droit civil. Ces codes, auxquels nous référerons souvent pendant ce cours, sont des lois générales qui s'appliquent aux rapports des personnes entre elles: famille, contrat d'assurance, donation et testament, logement... Si le Code civil du Bas-Canada, comme son titre le laisse entendre, a plus de 100 ans, le Code civil du Québec est d'adoption récente. Ce nouveau Code ne comprend toujours que les dispositions au sujet du droit de la famille: mariage, séparation, filiation et adoption, régimes matrimoniaux... Le remplacement du vieux Code par le nouveau devrait bientôt être terminé.

Au fil des ans, certaines lois sont venues réduire le domaine d'application du Code civil. Ces lois spéciales sont de plus en plus nombreuses et leur importance, dans la vie de tous les jours, ne cesse de croître. Pensons, entre autres, à la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., c. N-1.1) et à la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1). Saviez-vous ce que signifie L.R.Q., c. P-40.1? Cette abréviation vous permet de retrouver cette loi au chapitre P-40.1 (c. P-40.1) des lois refondues du Québec (L.R.Q.).

Des lois au-dessus de tout et de tous

Parmi les lois adoptées par nos Parlements, certaines jouissent d'un statut spécial. Les plus importantes sont les Chartes des droits et libertés de la personne. Les Chartes canadienne et québécoise, dont on entend si souvent parler, interdisent toute discrimination fondée, entre autres, sur l'un des motifs suivants: race, couleur, religion, sexe, handicap... Elles garantissent aussi certaines libertés fondamentales: liberté de conscience, de religion, d'expression... Outre les autres droits qu'elles proclament (droits politiques, respect de la vie privée...), ces Chartes prévoient des garanties juridiques: droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne, droit d'être présumé innocent jusqu'à preuve du contraire, droit à un avocat... Sauf exceptions permises par ces Chartes, toute loi qui enfreint leurs principes est inapplicable.

Les Chartes permettent aussi de contrôler la légalité de certains actes ou décisions de l'administration gouvernementale: émission de permis, fouilles, perquisitions et arrestations arbitraires ou abusives... Enfin, la Charte québécoise pourra s'appliquer aux rapports entre les particuliers. Le locataire d'un logement et l'employeur devront, dans certains cas, en respecter les principes. Bref, les Chartes sont au-dessus de tout et de tous.*

Comme le champ du cours "Apprivoiser la loi" est des plus vastes, nous vous présenterons surtout les règles d'application générale de ce droit du "quotidien". De plus, nous décrirons l'état du droit au 15 décembre 1988.

AUTRES INFORMATIONS SUR LE COURS

Objectifs du cours

Ce cours permettra à chaque participant de mieux percevoir l'importance de la loi dans ses activités quotidiennes et plus particulièrement:

1. De comprendre l'application de certaines règles de droit aux situations de la vie courante;
2. De distinguer ces règles des "mythes juridiques";
3. D'être sensibilisé aux mesures préventives ou curatives qui peuvent être prises afin de mieux protéger ses droits.

Formule pédagogique

La formule pédagogique d'"Apprivoiser la loi" comprend quatre éléments distincts complémentaires:

1. Dix-huit (18) textes de base seront présentés dans le journal **Le Soleil** à raison d'un texte par semaine (édition du dimanche) et ce, à compter du 8 janvier 1989;
2. Treize (13) émissions télévisées de 30 minutes chacune réalisées par le Service des ressources pédagogiques de l'Université Laval ajouteront un complément d'information aux textes de base publiés dans **Le Soleil**. Chacune de ces treize émissions sera diffusée sur le réseau **CANAL** (câble 23) à raison d'une émission par semaine à compter du lundi 16 janvier 1989 ainsi que sur les ondes du réseau **Radio-Québec**. Vous trouverez l'horaire de diffusion à la fin de ce texte;
3. Un document d'évaluation sera transmis aux personnes inscrites au cours et leur permettra d'évaluer leurs connaissances sur les sujets traités dans les textes de base et les émissions télévisées. Ce document comprend aussi les graphiques utilisés lors des émissions et des extraits de lois choisis en fonction de leur pertinence avec les questions abordées;
4. Deux journées de rencontre auxquelles seront conviées les personnes inscrites au cours "Apprivoiser la loi". Ces journées permettront d'approfondir et de discuter certains aspects traités dans ce cours: conférences, ateliers, plénières seront à l'ordre du jour. Si le nombre d'inscriptions le justifie, ces journées de rencontre pourront se tenir dans les principales régions représentées par l'inscription.

Les quatre composantes du cours, soit les textes de base, les émissions de télévision, le document d'évaluation et les journées de rencontre forment un tout indissociable.

CONTENU DU COURS

Thème 1: LA PERSONNE ET LA FAMILLE	Thème 2: DU TRAVAIL À UN REPOS BIEN MÉRITÉ	Thème 3: L'HABITATION	Thème 4: LA CONSOMMATION ET LES LOISIRS

Textes de base	Émissions	Semaine du
LA PERSONNE ET LA FAMILLE		
— De la naissance à la majorité*	• Les époux, des associés • La société d'acquêts, cette inconnue! • L'union de fait	15 au 21 janvier
— Les conjoints devant la loi	• Des enfants à protéger! • Qui est papa? • La maternité en laboratoire	22 au 28 janvier
— Être parent	• En attendant le jugement... • Le percepteur, une aide précieuse!... • Et les enfants?	29 janvier au 4 février
— L'échec de la vie à deux		
— Des problèmes de santé*		
— Prévoir le pire	• Assurer sa vie • La succession • Mieux vaut prévenir...	5 au 11 février
DU TRAVAIL À UN REPOS BIEN MÉRITÉ		
— Avoir un emploi	• Les Chartes au travail • La sécurité d'abord! • Grève et piquetage	12 au 18 février
— La sécurité d'emploi	• Un emploi pour toujours? • Patron, syndicat... et congédiement? • Réparer les accidents de travail	19 au 25 février
— La retraite, un nouveau départ	• Sous un nouveau toit! • Une sécurité... les pensions • Le REER... un bas de laine moderne!	26 février au 4 mars
— Spécial impôt*		
L'HABITATION		
— Être locataire	• Un logement en mal de réparations • Conserver son logis... un droit? • De "logement" à "condominium"	5 au 12 mars
— Devenir propriétaire	• L'hypothèque, un mal nécessaire • Bien évaluer sa promesse • Construction garantie	12 au 18 mars
— Maître chez vous, un droit absolu?*		
LA CONSOMMATION ET LES LOISIRS		
— Les achats	• Pour acheteurs insatisfaits • Consommateur v. fabricant • La publicité trompeuse	19 au 25 mars
— Vivre à crédit	• Être caution... attention! • Cartes de crédit et cartes bancaires • Les dossiers de crédit	26 mars au 1er avril
— En voiture!	• Les accidents d'auto... qui paie la facture? • Une conduite qui peut vous coûter cher!	2 au 8 avril
— Les loisirs	• La loi dans votre valise • Et même dans les sports...	9 au 15 avril

* Vous aurez remarqué que ces textes ne sont pas complétés par une émission télévisée. Afin d'assurer une correspondance entre la publication des textes dans **Le Soleil** et la diffusion des émissions télévisées, ces textes seront publiés à compter du 16 avril. Par exception, le **Spécial Impôt** sera publié en semaine à compter d'une date qui sera précisée ultérieurement.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Inscription

Les personnes qui désirent s'inscrire au cours "Apprivoiser la loi" et ainsi recevoir le document d'évaluation et participer aux deux journées de rencontre doivent remplir la demande d'inscription ci-jointe et la faire parvenir à l'Extension de l'enseignement accompagnée d'un chèque au montant approprié fait à l'ordre de l'Université Laval et ce, avant la date limite d'inscription, soit le 27 janvier 1989.

Important: seules les personnes inscrites peuvent participer aux journées de rencontre et recevoir le document d'évaluation.

Frais

- Les frais d'inscription au cours sont de 65 \$ par personne et comprennent:
1. La participation aux deux journées de rencontre qui se tiendront les samedis 25 février et 15 avril 1989, de 9 h à 16 h;
 2. Le document d'évaluation;
 3. L'attestation de participation au cours;
 4. La gestion du dossier étudiant.

Un reçu officiel, pour fins d'impôt, sera émis par le Service des finances de l'Université Laval.

Abonnement au journal **Le Soleil** (édition du dimanche)

Les personnes inscrites peuvent recevoir l'édition du dimanche du journal **Le Soleil** pendant toute la durée du cours, soit du 8 janvier au 30 avril. Les frais d'abonnement, qui sont de 10 \$, doivent être ajoutés aux frais d'inscription du cours.

Attestation de participation

Les personnes inscrites qui auront participé à la satisfaction de l'Extension de l'enseignement aux deux journées de rencontre recevront une attestation de participation indiquant le titre du cours, son contenu et le nombre d'unités d'éducation continue (UEC)* rattachées à ce cours, soit 4.0 UEC.

* Une unité d'éducation continue représente 10 heures de travail incluant les travaux personnels exigés des personnes inscrites.

Annulation

L'Université Laval remboursera les frais de scolarité aux personnes qui annuleront leur inscription avant le 13 janvier 1989. Après cette date, aucun remboursement ne sera consenti.

HORAIRE DE DIFFUSION

RADIO-QUÉBEC

Toutes les émissions de "APPRIVOISER LA LOI" seront diffusées les vendredis à 10 h du 20 janvier au 14 avril 1989.

RÉSEAU CANAL

Le réseau CANAL (réseau de télé-enseignement sur câble) diffuse également chaque semaine les émissions de "APPRIVOISER LA LOI" les lundis à 23 h 30 et en reprise: vendredi 19 h 30, samedi 11 h 30 et dimanche 10 h.

* Pour plus de certitude, veuillez consulter votre télé-horaire.

C'était notre premier rendez-vous

Nous espérons qu'il vous a plu. La semaine prochaine, nous aborderons ensemble le thème "La personne et la famille". Il sera alors question des "conjoints devant la loi". Ce sera aussi l'occasion d'une première rencontre avec les spécialistes du petit écran. Alors, à bientôt!

UNIVERSITÉ LAVAL Extension de l'enseignement

DEMANDE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

Mme M NOM _____ PRENOM _____

NUMERO _____ RUE _____

ADRESSE DU DOMICILE VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

DATE DE NAISSANCE année mois jour NUMERO D'ASSURANCE SOCIALE NUMERO DE DOSSIER A L'UNIVERSITE LAVAL TELEPHONE - domicile () -

NOM DE L'EMPLOYEUR _____ FONCTION _____ TELEPHONE - bureau () -

ACTIVITE NUMERO DRT-A0544 GROUPE A TITRE "APPRIVOISER LA LOI" FRAIS 65 \$

T H-89 Abonnement au SOLEIL (18 dimanches), livraison incluse (poste ou camelot) 10 \$

Chèque ci-joint fait à l'ordre de l'Université Laval - Date _____ Signature _____

RETOURNER A: Extension de l'enseignement pavillon Jean-Charles Bonenfant (279) Cité Universitaire (Québec) G1K 7Y4 Tél. (418) 656-3302

RESERVE A L'UNIVERSITE LAVAL C R A P B LDR _____ DEPOT # _____ LE _____

LES DOSSIERS

Trois mois après le «non» au Chili

Pinochet a encore plusieurs cartes dans son jeu

SANTIAGO, Chili — Il y a trois mois, l'ensemble de l'opposition chilienne arrivait à s'imposer par le biais d'un plébiscite pourtant préparé sur mesure par et pour le général Augusto Pinochet. En fait, 56 % des votants disaient ainsi « non » aux volontés de perpétuation du vieux dictateur à la tête de l'État chilien pour huit autres années.

par PIERRE MOUTERDE
(collaboration spéciale)

Pourtant, après une telle victoire précédée de si imposantes mobilisations populaires, c'est le calme plat à Santiago en ce début de janvier. On ne retrouve plus cette allégresse populaire qui furent les caractéristiques dominantes du plébiscite du 5 octobre.

Sans doute s'agit-il de la période des fêtes de fin d'année qui coïncide au Chili avec le début

des vacances estivales (l'été austral), une période traditionnellement creuse où chacun pense plus aux quelques jours de vacances qu'il pourra s'offrir qu'aux défis politiques qui l'attendront à la « rentrée » de mars.

Mais cela n'explique pas tout et certainement pas cette étonnante « patience » dont semblent aujourd'hui faire preuve une bonne majorité de Chiliens après ce qui représente la première grande défaite politique du général Pinochet.

En fait, pour comprendre cette situation, il faut revenir au contexte même dans lequel s'est déroulé le plébiscite d'octobre. Celui-ci, au-delà même du suspense qu'il genera et de l'allégresse qu'il finit par déclencher, n'avait rien de décisif en lui-même, tout au moins à court terme. En remportant la victoire lors de ce plébiscite, l'opposition savait, comme le stipulait la constitution de 1980, que Pinochet devrait rester encore plus d'une année au pouvoir comme président de la république, soit jusqu'en mars 1990, et probablement jusqu'en 1994 comme commandant en chef de l'armée de terre, un poste décisif à partir duquel le vieux dictateur pourrait continuer à se faire entendre et même à s'imposer

mais...derrière le trône.

Plus encore, le plébiscite comme partie d'un vaste engrenage constitutionnel, ne remettait aucunement en cause la constitution de 1980; une constitution fort peu démocratique et taillée sur mesure par et pour le général Pinochet. Il s'insérait au contraire, et ce quel que soit le résultat, dans ce processus de transition constitutionnelle à une démocratie surveillée et « sous tutelle » voulue et soigneusement préparée par ses promoteurs.

Deux choix

Aussi quand l'opposition, au lendemain du 5 octobre, réalisa avec joie, mais aussi avec une bonne dose de surprise, que Pinochet lui concédait sans trop de difficulté la victoire, il lui restait deux stratégies possibles : soit affronter directement le général défait sur la base de son récent succès et des mobilisations populaires qui l'avaient rendu possible, et ce en exigeant sa démission ainsi que la remise en cause du cadre juridique sur lequel il s'appuyait, soit jouer la carte de la négociation, de la transition tranquille, pour tenter de l'interieur, en se préparant aux prochaines élections présidentielles et parlementaires (prévues par la constitution) de modifier quelques-uns des points les plus scandaleux de l'édifice juridique de 1980 (l'article 8 qui bannit les partis d'obédience marxiste, la présence au Sénat de membres non élus qui bloqueront toute tentative de réformes importantes, l'existence du Conseil de sécurité nationale qui institue un contrôle permanent des Forces armées sur le pouvoir civil).

Et c'est finalement cette dernière stratégie qui a été retenue, au niveau bien sûr de la « classe politique » d'opposition au sein de laquelle le centre droit s'est définitivement imposé, mais aussi au niveau d'une grande partie du mouvement populaire qui paraît s'être temporairement résigné à accepter cette voie... pleine de détours, mais qui a eu au moins le mérite d'avoir défait électoralement le général Pinochet.

Appels et tractations

D'où, dans les derniers mois et jusqu'à tout récemment, les in-

nombrables appels de l'opposition (sur fond de relative tranquillité sociale) au général Pinochet, à la junte, au gouvernement, pour que ceux-ci s'assoient à la table de négociation et en viennent à accepter des réformes à la constitution de 1980. D'où aussi les longues et bien souvent scabreuses tractations au sein de l'opposition comme chez les partisans du régime, pour choisir ses futurs représentants au Parlement comme pour trouver un candidat qui puisse l'emporter aux prochaines élections présidentielles.

Et il faut reconnaître qu'à ce niveau, l'opposition, plus particulièrement la coalition des 17 partis, a connu bien des déboires. Non seulement parce que - comme on devait d'ailleurs s'y attendre - le général Pinochet s'est refusé jusqu'à présent à toute discussion avec l'opposition comme à toute modification substantielle de la constitution, mais encore parce qu'il lui a été impossible de s'entendre rapidement sur le nom d'un candidat qui pourrait défendre les couleurs de l'opposition aux prochaines élections.

Fraudes

Pire, alors que toute l'opposition de gauche et de centre gauche avait implicitement accepté que le futur candidat puisse être choisi au sein de la démocratie chrétienne, cette dernière s'est trouvée incapable d'élire en son sein un candidat de consensus. Des trois pré-candidats (Frei, Valdes, Aylwin), aucun ne put véritablement s'imposer, si ce n'est Patricio Aylwin (qui représentait le secteur le plus conservateur), mais au prix de fraudes semblables à celles de la dernière fois. Ce qui amena, dans une atmosphère de scandale, la commission de discipline du parti à suspendre les résultats comme à faire enquête, et provoqua la démission successive des trois candidats. A l'heure actuelle, rien n'a encore pu être solutionné et au-delà d'une perte de crédibilité certaine, les discussions continuent autour de candidatures moins contestées (Zaldívar? Molina?).

Quoi qu'il en soit, cela reflète bien les fragilités de la stratégie choisie par l'opposition. Genaro Arriagada, coordonnateur gé-

ral de la campagne pour le « non » et intellectuel démocrate-chrétien de renom, rappelait récemment avec inquiétude que « l'année qui commence va être une des plus difficiles de la décennie », et ce même si l'opposition gagnait les élections, dans la mesure où - faisait-il remarquer - l'arsenal constitutionnel mis en place par Pinochet risque de paralyser systématiquement tous les efforts d'unité et de réformes de l'opposition.

Répression sélective

Pendant ce temps, ici à Santiago, le général Pinochet a pu retrouver un second souffle (il s'est surtout occupé jusqu'à présent de regagner la confiance de l'armée de terre) et continue, au travers d'une habile politique de silence, à imposer ses politiques de répression.

Depuis le début de l'année, on compte déjà deux morts par balle (de civils non identifiés et de policiers), l'un parce qu'il fut pris sur le fait en train de peindre de nuit des consignes du Parti communiste, l'autre (chrétien de gauche) parce qu'il revenait d'une cérémonie commémorant la mort d'un militant assassiné quatre ans auparavant.

Quatre hauts dirigeants du Parti communiste viennent, par ailleurs, d'être arrêtés et emprisonnés pour avoir au cours d'une conférence de presse publique « porté atteinte à la sécurité de l'État ». Et de l'autre côté, dans les sphères du pouvoir, comme pour faire bonne mesure, le fameux colonel Torres, procureur militaire, chargé par le régime de tous les cas de répression les plus difficiles et connus (selon les témoignages de plusieurs prisonniers) pour participer aux séances de torture, vient d'être nommé, non sans d'ailleurs bien des oppositions, auditeur général de l'armée de terre, le poste le plus important que connaît la justice militaire.

Il n'est guère difficile ainsi de saisir qu'en ce début de janvier 89 le général Pinochet a encore bien des cartes dans son jeu et que la transition à la démocratie réelle que souhaite l'opposition chilienne est loin d'être définitivement acquise... bien loin... et ce malgré sa récente victoire au plébiscite.



Le 25 novembre, jour de son 73e anniversaire de naissance, le général Pinochet salue la foule comme aux plus beaux jours de son règne.

Les dix derniers jours de Reagan à Washington

WASHINGTON — Après quinze jours de vacances dans sa Californie chérie, Ronald Reagan est rentré, au cours des derniers jours, à Washington pour faire face aux deux dernières semaines de sa présidence, convaincu comme la majorité de ses concitoyens qu'il restera dans l'histoire comme un des grands présidents des États-Unis.

par GEORGES DESCHODT
de l'Agence France Presse

Le 20 janvier vers midi, alors que son successeur George Bush prononcera le serment d'investiture face à l'immense esplanade du Mall, le plus vieux président de l'histoire américaine, 77 ans, deviendra un homme d'État à la retraite. Du même coup, pour la première fois depuis plus d'un siècle, les Américains auront quatre anciens présidents vivants : Richard Nixon, Gerald Ford, Jimmy Carter et Ronald Reagan.

Ronald Reagan n'a pas l'intention de prendre une retraite inactive. Il partagera son temps entre la grande maison offerte par ses amis et admirateurs à Los Angeles et son ranch de Santa Barbara où il entretient sa forme en montant à cheval et en débitant du bois à la tronçonneuse. Mais il entend aussi parcourir l'Amérique en prêchant son évangile que l'on peut résumer à deux devises : moins de gouvernement et si tu veux la paix prépare la guerre. C'est sur ces idées simples que l'ancien acteur d'Hollywood a fondé une présidence dont le bilan après huit ans de pouvoir est nettement positif.

Born in USA

Ronald Reagan a incontestablement sorti les États-Unis du marasme et du malaise dans lesquels ils se trouvaient à la fin du mandat de Jimmy Carter. Les Américains ont retrouvé une fierté et une joie d'être « Born in

USA » et ce sentiment a joué pour beaucoup dans la victoire en novembre du dauphin naturel de M. Reagan, son vice-président.

En matière de défense et de politique étrangère, le « *si vis pacem para bellum* » de M. Reagan s'est traduit par une énergie politique de réarmement. Pendant des années, le budget du Pentagone a été l'enfant privilégié de l'administration. Nouveaux chars, nouveaux avions, nouveaux missiles, nouveaux navires de combat et aussi l'Initiative de défense stratégique (IDS), cette « Guerre des étoiles » qui n'en est qu'au stade des recherches à l'heure actuelle mais qui, dans l'esprit du président, doit doter les États-Unis et leurs alliés d'un bouclier spatial contre les missiles stratégiques.

Affirmant leur force, les États-Unis n'ont pas hésité à frapper, pour « libérer » la Grenade en 1983 et « châtier » le colonel Mouammar Kadhafi en Libye, en 1986. Si ces opérations ont souvent été condamnées à l'étranger, elles ont mis du baume au cœur des Américains encore marries de leur défaite au Vietnam et de la triste affaire des otages de l'ambassade de Téhéran à l'époque Carter.

Rapprochement avec l'Est

L'affirmation de la puissance américaine devait en outre aider à un spectaculaire rapprochement entre les États-Unis et

l'URSS après l'arrivée au pouvoir de Mikhaël Gorbatchev à Moscou. Lors de leur troisième sommet, tenu à Washington en décembre 1987, le président américain et le No 1 soviétique signaient le premier véritable accord de désarmement de l'histoire, le traité INF aux termes duquel les deux grands sont en train de détruire tous leurs missiles de portée intermédiaire.

Le sommet de Moscou, six mois plus tard, était moins spectaculaire en raison de la lenteur des négociations sur la réduction des arsenaux stratégiques. Mais, un mini-sommet à trois à New-York, au début de décembre, donnait l'assurance que George Bush poursuivrait dans la voie des efforts de son prédécesseur.

Dans le domaine intérieur, le laisser faire prôné par le président s'est traduit par des réductions d'impôts, l'élimination de certaines réglementations jugées anticoncurrentielles et une intervention aussi limitée que possible de l'État dans la vie économique du pays. Il a donné des résultats impressionnants et nombre de gouvernements étrangers se sont d'ailleurs inspirés de cette « reaganomique » qui faisait peur à ses débuts.

Les États-Unis traversent la plus longue période d'expansion de leur histoire. Le chômage y est un des plus faibles de l'Occident de même que l'inflation qui dépassait 10 % par an à la fin de l'époque Carter.

Déficits

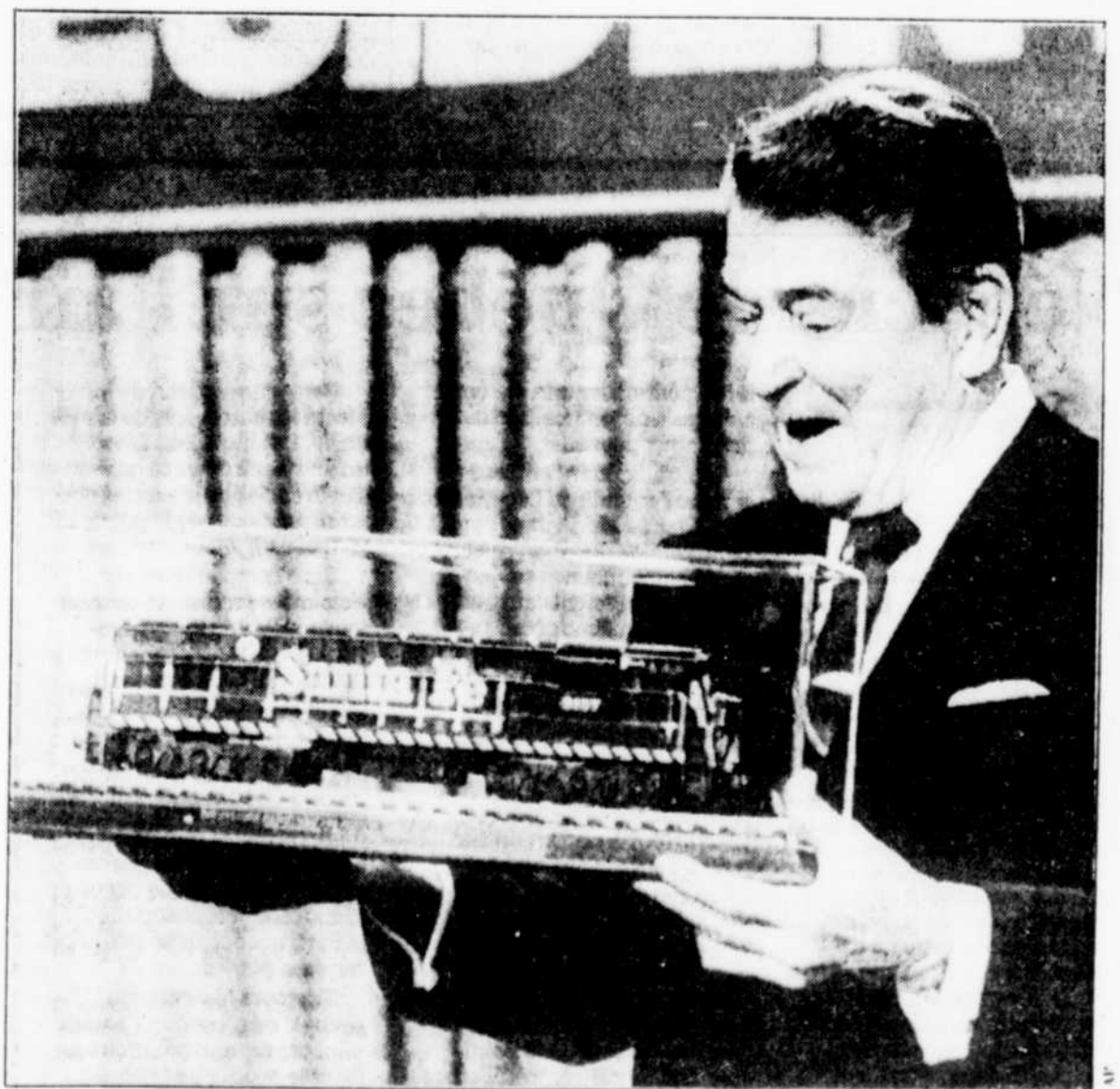
Certes, tout n'est pas rose dans ce bilan. Les énormes déficits budgétaires et commerciaux des États-Unis font planer une menace sur l'avenir économique. Une

crise profonde a été évitée de justesse après le krach de Wall Street, à la fin 1987. La drogue continue à faire des ravages et le nombre des sans-logis a augmenté dramatiquement en raison de la diminution des aides fédérales

au logement.

La politique américaine en Amérique centrale est dans l'impasse, aussi bien au Nicaragua qu'au Panama. Les efforts de paix au Proche-Orient n'ont connu aucun succès.

Mais, celui que beaucoup considéraient comme un cowboy de cinéma lors de son arrivée à la Maison-Blanche, en 1981, a sans aucun doute remis son pays sur les rails. C'est sa fierté. Il l'a dit à maintes reprises.



Reagan, le plus vieux président de l'histoire américaine, prendra bientôt la route de Santa Barbara ou il gardera la forme en montant à cheval et en débitant du bois à la tronçonneuse.

ÉDITORIAL

La fin et les moyens, aux Îles

Quand, à la veille des fêtes de fin d'année, les médecins en poste aux Îles-de-la-Madeleine ont prévenu les insulaires enceintes de ne plus compter sur eux pour mettre au monde leurs bébés, la réaction indignée des futures mamans n'a pas déclenché de tempête à travers le Québec.

La diffusion de cette invraisemblable nouvelle a cependant fini par faire bouger des pièces, jusqu'alors peu actives, sur l'échiquier des conditions de travail des omnipraticiens dans cette région isolée de la province. La quinzaine de médecins rattachés à l'hôpital de l'Archipel, à Cap-aux-Meules, manifestait son mécontentement au sujet des honoraires convenus pour les praticiens des régions éloignées, lors de l'entente du printemps dernier signée par la Fédération des médecins omnipraticiens et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Il faut savoir qu'il existe, à travers le Québec, au moins trois types de rémunération pour les médecins. La majorité d'entre eux est payée à l'acte, alors qu'un certain nombre touche plutôt des honoraires fixes, bonifiés selon les circonstances, d'avantages particuliers.

Car, pour attirer et retenir des « professionnels » hors des grands centres et dans les régions éloignées, les ententes particulières s'avèrent parfois incontournables.

Et, selon la Fédération, les conditions offertes aux Îles-de-la-Madeleine sont « très particulières », d'où le problème qui s'est posé quand l'interprétation de la nouvelle convention a semblé écarter des avantages qui l'on croyait acquis.

Pour le professionnel comme pour le simple travailleur, vivre dans l'archipel, à au moins trois heures d'avion de Québec et en plein hiver, cela comporte certains inconvénients qui peuvent même devenir des risques sérieux quand les ressources locales font défaut. L'avion n'est pas toujours là et les conditions météorologiques restent capricieuses.

Il faut donc prévoir, et plutôt deux fois qu'une. Quand on est enceinte, se faire dire d'aller mener sa grossesse à terme à Montréal ou à Québec, parce que son médecin est mécontent de ses conditions de travail, peut suffire à décourager n'importe qui de l'humanité.

Heureusement, les choses se sont momentanément arrangées: vendredi dernier, les négociateurs des deux clans, le ministère et la Fédération des médecins, se rencontraient. Des propositions ont été soumises aux contestataires. A leur décharge, reconnaissons que la seule promesse de cette rencontre les avait amenés à remettre leurs moyens de pression au 10 janvier.

Qu'arrivera-t-il s'ils ne sont pas satisfaits? Espérons que le sens des responsabilités de chacun l'emportera. Le contraire ne servirait qu'à choquer, une fois de plus, une opinion publique plus encline à condamner qu'à chercher à comprendre ceux qu'elle perçoit comme des privilégiés.

Depuis quelques années, les 15,000 habitants des Îles-de-la-Madeleine ont vécu plusieurs crises qui ont toujours fini par être résolues. Ils bénéficient présentement de services de base réguliers. Même s'il leur faut parfois attendre la consultation et s'en remettre au généraliste, en attendant le passage du spécialiste itinérant. D'autres vivent encore pire situation.

Cette semaine, la ministre responsable doit se rendre à Cap-aux-Meules pour confirmer les rénovations tant attendues au vieux Centre hospitalier. La bonne nouvelle sera-t-elle gâchée par des exigences, peut-être légitimes, mais qui font peu de cas de l'engagement pris par ceux qui ont un jour choisi de pratiquer la médecine? La fin ne sanctifie pas tous les moyens, aurait dit Goethe.

MARTINE CORRIVAUULT

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:

PIERRE DES MARAIS II

Président et Éditeur:

ROBERT NORMAND

Éditeur adjoint et rédacteur en chef:

CLAUDE GRAVEL

Directeur de l'information:

DENIS ANGERS

Vice-président et trésorier:

CHARLES-A. POULIN

Directeur de l'édition:

J.-JACQUES SAMSON



Point de vue

Nous, la charte, la langue et les autres

PAR LOUIS BERNARD

Les débats qui ont suivi le jugement de la Cour suprême du Canada sur la validité des prescriptions de la loi 101 sur l'affichage unilingue ont soulevé plusieurs questions quant à la raison d'être de certaines dispositions de notre droit constitutionnel, relatives à la Charte des droits et au pouvoir parlementaire d'y déroger. On s'est aussi demandé si l'utilisation par le Québec de son pouvoir dérogatoire était compatible avec l'accord de Lac-Meech.

Ayant eu l'avantage de participer personnellement aux discussions qui ont mené aussi bien à l'adoption de la Charte constitutionnelle qu'à celle des accords de Lac-Meech, je voudrais apporter certaines précisions susceptibles d'éclairer le débat.

Disons d'abord que la Charte canadienne des droits contient non pas une mais deux clauses dérogatoires: une première, de nature générale, qui s'applique automatiquement sans qu'il soit besoin de l'invoquer, et une deuxième, dite « nonobstant », qui ne s'applique que si elle est explicitement invoquée et dont l'effet, pour durer, doit être renouvelé à tous les cinq ans. Chacune de ces clauses a des objectifs différents.

La Charte canadienne des droits, tout comme la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, contient une clause de dérogation générale et automatique. C'est ainsi que certaines lois

qui limitent des droits garantis par la charte peuvent néanmoins être déclarées valides si le tribunal en vient à la conclusion qu'elles imposent à ces droits une limitation raisonnable dans le cadre d'une société libre et démocratique.

C'est en vertu de cette clause de dérogation générale que la Cour suprême a indiqué que la prépondérance du français dans l'affichage, si elle devait être imposée, serait déclarée valide malgré la charte. L'existence d'une telle clause est rendue nécessaire par la manière très générale dont sont rédigés les droits garantis par la charte: la définition de ces droits est en effet tellement englobante que, sans une telle soupape, une grande partie de notre législation actuelle deviendrait invalide.

Cette clause de dérogation générale constitue un mécanisme de souplesse interne à la charte dont le but est de conférer aux tribunaux une certaine flexibilité dans l'interprétation du droit.

L'objet de la clause de dérogation particulière dite « clause nonobstant » est tout autre: elle vise à préserver la suprématie ultime du Parlement sur les tribunaux en permettant qu'en cas de désaccord entre les juges et les législateurs, ceux-ci aient le dernier mot.

Lors des discussions constitutionnelles de 1982, une majorité de provinces n'a accepté l'introduction d'une Charte des droits dans la constitution qu'en autant que cette charte soit subordonnée,

suivant une procédure définie, à la suprématie parlementaire. On voulait éviter d'être gouverné par les juges, préférant conserver notre système de souveraineté parlementaire (pourvu évidemment que celle-ci s'exerce à l'intérieur de l'allocation des pouvoirs qu'exige le fédéralisme).

Il ressort de tout ceci qu'il n'y a rien d'immoral ou d'irrégulier à recourir explicitement à la clause nonobstant pour faire prévaloir une solution législative sur une solution judiciaire. Que la règle de droit soit définie par le Parlement ou par les tribunaux, elle n'en reste pas moins légitime. D'ailleurs, il est clair que, dans une démocratie, le tribunal est le forum le plus adapté à juger des litiges particuliers et le Parlement le plus apte à disposer des arbitrages généraux.

Signalons que si la Charte québécoise des droits et libertés ne contient pas de telle clause « nonobstant », c'est que celle-ci n'est pas nécessaire étant donné que l'Assemblée nationale a toujours gardé pleine souveraineté sur sa propre législation, dont sur la Charte des droits et libertés qu'elle a elle-même adoptée.

Enfin j'aimerais préciser que ceux qui voient une incompatibilité entre les accords de Lac-Meech et l'affirmation par l'Assemblée nationale de son pouvoir prépondérant sur la Charte canadienne des droits n'ont tout simplement pas compris le sens de ces accords. Au contraire, le libel-

le même des nouvelles dispositions constitutionnelles introduites par ces accords vise à renforcer le pouvoir de l'Assemblée nationale de déterminer elle-même les lois qui correspondent le mieux à sa réalité sociale, indépendamment du cadre défini par la Charte canadienne des droits. Ce n'est d'ailleurs que de haute lutte que cet aspect essentiel a pu être confirmé dans le texte final des accords.

Il ne fait donc pas de doute que, dans l'état actuel de notre droit constitutionnel, l'Assemblée nationale, agissant à l'intérieur des pouvoirs que lui attribue la constitution, conserve sa pleine souveraineté sur tous les domaines qui sont les siens, y compris celui de la langue, et cela malgré l'existence dans la constitution canadienne d'une Charte des droits. A cet égard, le récent jugement de la Cour suprême est rassurant.

Ce qui l'est moins, c'est la réaction du Canada anglais qui semble vouloir dicter au Québec la manière dont il doit se servir des pouvoirs qui sont les siens. Et la question qui reste est de savoir dans quelle mesure le Québec pourra, concrètement, exercer librement ses pouvoirs à l'intérieur du cadre politique actuel.

Louis Bernard, premier vice-président et secrétaire à la Banque Laurentienne du Canada, était secrétaire général du gouvernement du Parti québécois.

Notes de Lecture

Négociateur le Québec sur l'air de Claude Morin

par
Raymond
GIROUX

Les centralisateurs à la Trudeau, les pancanadiens à tout crin, auront toujours eu un seul objectif majeur: abattre la Loi 101 qui contrevient directement à la notion d'un Canada unique et uniforme d'un océan à l'autre.

La nuit des longs couteaux qui a précédé la mise au rancart constitutionnelle du Québec, du 4 au 5 novembre 1981, a forcé l'ancien premier ministre canadien à céder sur un principe majeur, celui de la clause dérogatoire, qui permettrait au Québec, s'il avait une certaine épine dorsale,

de neutraliser tout affront à son essence même, son caractère francophone.

Contradiction? Oui, tout comme l'entente de Lac-Meech, écrit Claude Morin dans *Lendemain piégés*, sa chronique personnelle et subjective des événements qui ont conduit le Québec péquiste de l'échec référendaire à l'oubli politique.

Ancien responsable du dossier des relations intergouvernementales, dans le gouvernement de René Lévesque, père de la stratégie étapiste, Claude Morin obtient un surprenant succès de librairie, selon son éditeur et les listes des meilleurs vendeurs.

Son livre, pourtant, n'a rien du roman facile. Touffu, difficile à suivre à l'occasion pour le lecteur peu familier avec les dessous de la politique, il colle par contre à l'actualité toute chaude du débat linguistique.

Personne n'attend de M. Morin les deux côtés de la médaille. Les historiens devront un jour confronter ce qu'il dit et sait avec ce que les autres acteurs politiques de l'époque diront et écriront.

Sans compter, bien sûr, les parties secrètes et souvent inavouables de toute négociation que nous connaissons à l'ouverture des documents officiels du Cabinet fédéral, dans quarante ans.

La lecture du récit de Claude Morin confirme le titre choisi pour son livre. Une fois exprimé le refus des Québécois de donner au gouvernement le mandat de négocier la souveraineté-association, le Parti québécois se retrouvait nu, sans pouvoir.

Toujours bien dans sa peau de négociateur, l'ancien ministre ne veut pas croire à l'ampleur de cette faiblesse. Des les premières pages, il reproche à son ancien chef,

René Lévesque, d'avoir concédé la victoire trop vite au clan fédéraliste.

On le comprendra fort bien, car il perdait ainsi un précieux outil de négociation. Mais c'est M. Lévesque qui avait raison, pas M. Morin.

Les trois cents pages suivantes démontrent pourtant hors de tout doute que le Québec n'avait aucune chance, dans cette ronde de négociation amorcée en catastrophe au lendemain du référendum par un Jean Chrétien pressé d'en finir avec le mouvement nationaliste.

De conférences en rencontres informelles, d'alliances en trahisons, le Québec a fait son pénible chemin de croix, tentant d'éviter un inévitable isolement. De fait, et Claude Morin hurlera sans doute, le Parti québécois aurait dû déclencher des élections au lendemain même de sa défaite.

Bien de ses partisans étaient tout simplement obnubilés par la seule idée de voir Claude Ryan, alors chef du Parti libéral, prendre le pouvoir sur un plateau d'argent.

M. Morin reconnaît dans ces *Lendemain piégés* que les positions défendues par le gouvernement libéral de Pierre Trudeau rencontraient la ferme opposition de M. Ryan.

On ne refait pas l'histoire. Le PQ s'est accroché au pouvoir pour sauver le Québec des griffes de M. Ryan. Ils l'ont remis quelques années plus tard entre celles de Robert Bourassa. Quel calcul!

Les antipathies personnelles ont pris le dessus sur le vrai sens démocratique. Les péquistes, le 20 mai 1980, se sont vu refuser leur principal objectif. Leurs adversaires fédéraux ont sauté sur l'occasion.

De leur point de vue, il était éminemment souhaitable

de négocier contre un partenaire affaibli que contre un Claude Ryan, par exemple, absolument intraitable et fort d'un mandat populaire acquis lors d'élections hâtives.

Ce qui devait suivre s'en suivit! Malgré tout, Claude Morin paraît avoir cru un moment, au-delà de ses appréhensions fondées et bien expliquées dans son livre, au succès du front commun des provinces animé par un puissant souffle antitrudeauiste.

Ces mémoires politiques tombent à point, que l'on approuve ou non les stratégies de son auteur. Son plaidoyer touche à un problème de fond permanent, celui du statut du français au Québec.

★ Morin, Claude. *Lendemain piégés. Du référendum à la nuit des longs couteaux*. Montréal, Borel, 400 pages.

Notre opinion

L'ADMINISTRATION

Des coupures mal placées

(Lettre au ministre Yvon Picotte)

J'étais parmi les centaines d'employés qui ont été congédiés en 1984-1985 au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Affecté à la sécurité au jardin zoologique de Charlesbourg, je considérais celui-ci comme un véritable « petit paradis » et n'allez pas croire que c'était parce que je n'avais pas vu autre chose.

En effet, je revenais à peine des États-Unis où j'ai eu le rare privilège de servir de guide sur les terrains de Walt Disney, l'attraction touristique no 1 au monde. J'ai aussi visité plusieurs jardins zoologiques car les voyages ont toujours été ma plus grande passion.

Et pourtant, j'ai été impressionné quand j'ai commencé à travailler au Jardin de Québec. Impressionné par la qualité et la compétence du personnel tant à l'accueil qu'à l'entretien de la machinerie ou à la surveillance et aux soins à apporter aux animaux. Impressionné par l'état de santé quasi parfait de ces mêmes animaux (yeux brillants, pelages lisses et soyeux, etc.) et qui étaient visiblement heureux de se trouver là où ils étaient.

Puis vinrent les otaries qui donnèrent un nouveau souffle au

jardin. Ajoutez à tout cela les nombreuses fleurs, arbres et plantes diverses et vous aviez là un endroit de toute beauté où les gens pouvaient venir se reposer et s'amuser dans une atmosphère des plus agréables.

Tout allait bien. Puis vinrent les fameuses coupures gouvernementales. Coupures dans le personnel mais aussi coupures dans la qualité de la nourriture. Résultat: mort de nombreux animaux dont une otarie qui n'avait pas de prix puisqu'elle avait été domptée après de nombreuses heures d'un travail incessant. Il faut avoir vécu ça pour savoir exactement ce qu'il en est.

La seule et unique raison que le gouvernement nous a donnée pour expliquer ces nombreuses coupures est le manque d'argent. Et je viens d'apprendre par le rapport du Vérificateur général que ce même ministère a dépensé cette année-là au-dessus de \$1 million pour un pont et un stationnement qui ne serviront jamais. Les mots me manquent mais je tiens à dire à celui ou ceux qui sont responsables d'un tel état de choses que vous m'inspirez un profond sentiment de dégoût.

Gilles Bonin
Ste-Foy



Un endroit magnifique où se détendre et découvrir la nature.

Devant les pressions de la population, de l'Association des radiologistes du Québec, de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, madame Lavoie-Roux a cédé. Déjà cinq radiologistes québécois sont en liste pour la fonction. Mais la ministre maintient qu'en aucun cas elle en fera une condition de travail.

Ce dernier point confère à la décision politique de madame Lavoie-Roux un caractère machiavélique. Car ainsi, la ministre refuse à l'avance d'accorder aux institutions en besoin, périphériques et éloignées plus particulièrement, le matériel nécessaire à une pratique médicale responsable et moderne, privant les citoyens d'un droit reconnu dans les grands centres urbains de Montréal, Sherbrooke et Québec. Il y a bien plus qu'un TACO qui est nécessaire. Dans le même temps il y va de l'accessibilité aux soins de santé.

Comme le soulignait le dernier rapport du Vérificateur général en date du 8 décembre dernier et rapporté dans LE SOLEIL du 9 décembre, « C'est un manque de planification et l'absence d'une politique d'ensemble qui caractérisent l'action de l'État dans l'administration des milliards de dollars en subventions versées dans le réseau de la santé et des services sociaux ».

Mme Lavoie-Roux pourra toujours faire appel aux médecins étrangers pour masquer les déficiences de son administration, mais pas à des médecins québécois.

Carol Villeneuve, md
Charlesbourg

Le chat électrocuté

Beaucoup d'électricité dans l'air, mais bien trop peu dans les lignes du réseau... Après un Québec 1984 passablement venteux avec Drouin à la barre, voilà que les Québécois sont en train de s'en faire passer un 1988-1989 assez houleux merci grâce à l'Hydro-Québec.

Le chat est finalement sorti du sac! L'électricité au Québec, ça coûte moins cher d'en acheter que d'en produire lorsqu'on s'adresse au secteur privé, à l'intérieur ou à l'extérieur de la province! Près de 50 % du produit des ventes de notre « chère » société d'État retourne outre-frontière (south of the border) sur les ailes d'un dollar fluctuant au gré d'Ottawa, et l'entretien de l'hydro coûte si cher qu'on préfère s'en passer pour remettre un dividende qui s'est fait trop longtemps attendre.

(...)Outre l'aspect écologico-hypothécaire de toute cette affaire, les rançons à payer aux autochtones, les vastes territoires semi-interdits aux blancs (l'apartheid servi à la québécoise aux Québécois, digne réponse aux réserves indiennes fédérales), il devrait maintenant être lumineux pour plusieurs que notre sécurité collective est mise en jeu par cette stratégie de développement délirant.

Combien de fois faudra-t-il encore répéter qu'il n'existe pas de « Manics » au Japon et que l'industrie de transformation de ce pays de même que ses trains électriques performant numéro un merci?

Donc, vive la privatisation et la régionalisation décentralisatrice

Richard Gagnon
Charlesbourg

Ticket modérateur

(Lettre à M. J.-Jacques Samson, editorialiste)

« Le secteur de la santé étrangle lentement mais sûrement les finances publiques du Québec... », écriviez-vous, en page editoriale. Comme vous avez raison. Je ne peux qu'admirer votre franchise brutale dans cet article.

Votre attitude est certainement plus constructive que celle de la multitude de ceux qui préfèrent jouer les autruches, dans l'espoir que les choses s'arrangent d'elles-mêmes, car justement, elles ne peuvent qu'empirer du train où elles vont, ne nous faisons pas d'illusions, et on risque fort de payer cher une autre fois pour notre incurie collective, on en a un triste exemple avec ce qui se passe actuellement à l'Hydro-Québec et les dangers que nous courrons au cours de l'hiver.

Vous y voyez un « système pourri », et moi de même, il faut être réaliste. Y a-t-il des solutions? Il y en a toujours quand il y a de la bonne volonté. D'abord, vous en esquissez une: le ticket modérateur. Il aurait l'avantage d'amincir le gras-dur de cette population qui n'en a jamais assez des gratuités de l'État. Les capricieux, les douilleux et les trouillardards devant la perspective de la maladie soigneraient leurs rhumes et autres malaises bénins chez-eux, au lieu de se garocher à l'hôpital ou à la clinique médicale, quand ce n'est pas les deux. Du coup les urgences seraient désengorgées.

Puis, l'abolition de la gratuité

des médicaments pour les 65 ans et plus. Vous n'en parlez pas, mais c'est en filigrane, je crois.

Certes, le grand public ne l'entend pas ainsi, il s'en faut, et il se mettrait à chialer si les autorités en place décrétaient ces deux mesures, et comment donc! Et après? Il s'y habituera, c'est tout. Je suis dur? Pas du tout. J'essaie simplement de raisonner, la tête froide.

Que cela plaise ou non, le ticket modérateur et l'abolition de la gratuité pour les personnes âgées, ce sera chose faite l'un de ces beaux matins, l'État n'aura pas le choix. Quand la caisse est vide... Autant alors être raisonnable de son propre choix, non?

Paul Duval (retraité)
Sainte-Foy

Identifier les abus

(...) Avant de penser au ticket modérateur et à des projets d'insertion du privé dans la distribution des soins de santé au Québec, les abus se doivent d'être identifiés et stoppés. Le temps est venu d'instituer une commission d'enquête.

(...)Une économie d'environ deux milliards sur dix milliards est à la portée du gouvernement par l'arrêt de ces abus; pensons seulement aux examens et traitements inutiles et souvent non désirés. Les corporations et la population sont prêtes à collaborer à l'identification des faiblesses utilisées par les abuseurs; ces faiblesses sont connues de tous et n'existent que par notre complicité à tous. (...)

Yvon Bureau
Québec

Quel choix stupéfiant!

(Lettre à M. Claude Ryan, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science)

C'est avec stupéfaction que la CEQ a pris connaissance de votre intention de permettre le démantèlement de l'Institut Armand-Frappier, un des fleurons du Québec scientifique depuis plus de 50 ans, dont la renommée s'étend bien au-delà de nos frontières.

Par ses diverses missions de recherche scientifique, d'enseignement universitaire, de transfert technologique et de production dans le domaine de la biologie médicale, cette institution a joué et joue encore un rôle irremplaçable dans le domaine de la santé publique au plan mondial.

La CEQ (...) s'élève vigoureusement contre cette tentative de brader cet élément majeur de notre patrimoine scientifique québécois. (...) À notre avis, cette liquidation inopinée priverait notre société d'une somme de connaissances scientifiques nécessaires au développement de la santé publique de même qu'au progrès économique et social du Québec.

La Centrale de l'enseignement

du Québec vous demande de surseoir d'urgence à toute opération de sabotage de l'IAF et fait appel à votre ministère pour qu'il prenne les décisions qui s'imposent quant au financement adéquat, à la survie et surtout au développement de cette institution universitaire de niveau international. (...)

Lorraine Pagé
Présidente de la CEQ

Décision politique

La décision de Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre des Affaires sociales, de finalement doter l'hôpital de Thetford-Mines d'un TACO, respecte en tout point le caractère politique de son titre.

En effet, le 24 octobre dernier, Mme Lavoie-Roux refusait, pour considérations économiques, de doter la région d'un instrument aujourd'hui indispensable dans la pratique médicale. Elle menaçait de faire appel à des radiologistes étrangers, faute de radiologistes québécois qui faisaient du TACO une condition d'installation.

LES COMMUNICATIONS

La publicité et le hockey

Je ne sais pas jusqu'où la chose ira, mais elle est là, amenuisant de plus en plus le champ de mon attention — je dis bien attention et non pas intérêt... bien que les deux soient sûrement liés quelque part — à force de donner contre la bande!

Je veux, bien sûr, parler ici de la publicité descendue dans l'arène sportive, la patinoire. On a beau dire que cette publicité ne nuit pas au déroulement de l'action... mais, si elle est là, c'est pour capter l'attention des spectateurs et vendre...! Au prix que cette publicité doit coûter, elle est sûrement la pour marteler l'esprit des spectateurs et ce, de façon plus directe qu'il n'y paraît.

Pour ma part, je trouve passablement harassant de me concentrer sur le jeu et la publicité tout à la fois. On a beau essayer d'esquiver, mais quand un défenseur « plante » un attaquant dans la bande... quelle publicité!

Je serais extrêmement curieux de voir, à cet effet, un sondage par une firme indépendante pour savoir comment la population réagit au niveau attention face à cette publicité qui nous rentre dedans par la bande. S'il est un coin que je croyais à l'abri du monstre publicitaire, c'est bien celui de l'arène sacrée, mais, même là, sous prétexte d'en ramasser toujours plus pour que ça déborde toujours plus dans les goussets de quelque monstre insatiable, le profane a pris le dessus.

Si au moins on était quitte pour préserver notre attention in-

tacte, mais non elle a la tâche drôlement compliquée, si elle ne veut pas se laisser envahir par autre chose que le but qu'elle cherche... le fond du filet!

Denis Saint-Yves
Gaspé

L'Hydro-pub

En situation de monopole, la publicité d'Hydro-Québec sur le confort est inutile.

L'Hydro-Québec devrait plutôt conseiller de consommer moins d'énergie aux heures de pointe par grand froid. C'est souvent facile de déplacer l'utilisation des

À indigné, indigné et demi

(En réponse à M. Robert Berthiaume pour sa lettre parue le 28 décembre 1988 sur Pierre Bourgault)

M. Berthiaume, contrairement à vous, mon indignation porte sur l'utilisation de mes impôts, par une minorité réfractaire, pour contester devant les tribunaux une loi aussi vitale pour le peuple québécois.

Que Pierre Bourgault souligne, via Radio-Canada, toutes les conséquences prévisibles de la solution retenue par notre gâchette de premier ministre m'apparaît non seulement justifié mais nécessaire, ne serait-ce que pour réveiller tous les indolents, les mièvres et les aplat-ventristes.

On peut justifier n'importe quoi avec des sophismes, n'est-ce pas M. Berthiaume? Quand comprendrez-vous qu'il ne s'agit pas

chargeurs de piles et du lave-vaisselle ou de retarder une douche, le branchement du chauffe-moteur et des décorations de Noël.

Une baisse de voltage, du délestage et une panne de courant, c'est loin du confort.

Jean Pageau
Loretteville

Bravo, M. Duchesne!

(Lettre à M. Vianney Duchesne)

Je tiens à vous féliciter du bel éditorial de samedi 24 décembre: « Noël, c'est l'amour... », avec en exergue une citation de Benoit Lacroix, o.p. « Noël est une fête irréversible, que les médias et la

de brimer qui que ce soit? Quand vous rendrez-vous compte qu'il n'est nullement question de se refermer sur nous-mêmes?

En Amérique du Nord, est-ce déraisonnable pour un peuple de cinq millions de parlant français de protéger sa langue?

Est-ce déraisonnable pour un petit peuple comme le nôtre de vouloir intégrer ses immigrants à sa culture, quand de surcroît, la dénatalité nous menace.

Il y a des droits et libertés secondaires (la publicité ça n'a rien à voir avec la liberté de pensée, d'expression ou de religion M. Berthiaume) qui doivent parfois être assujettis à des considérations d'ordre supérieur. Et la survie du français au Québec en est une.

Gaëtan Tremblay
Sainte-Foy

publicité superficielle n'empêchent pas d'intérioriser».

Enfin un journaliste qui n'a pas de respect humain et qui affiche ses convictions chrétiennes. Ils sont plus rares qu'on le croit. En général, les intellectuels n'aiment pas trop dire qu'ils sont chrétiens. Le petit Jésus c'est pour le peuple, les ignorants et les humbles.

Bravo, M. Duchesne, il y a longtemps que je n'avais lu si bel éditorial sur Noël, dans un français aussi impeccable. Que c'est une joie de lire un article aussi bien écrit et bien senti. Ça fait réfléchir.

Vous y parlez du débat linguistique sur la loi 101. J'espère que tous les tenants de cette loi qui descendent dans la rue puissent un jour parler et écrire leur français comme vous le faites.

Pauline Savard
Loretteville

Et même deux fois...

(En réponse à la lettre de M. Berthiaume de Québec, parue le 28 décembre 1988 sur Pierre Bourgault)

Face au titre de votre lettre « Je suis indigné! », c'est réciproque, moi aussi, je le suis, après vos propos. Vous deviez être de ceux qui se sont enroulés la tête dans le sable le 20 mai 1980 ayant peur d'afficher leurs convictions et préférant demeurer assimilés face aux 270 millions d'anglophones nous entourant. Avez-vous pensé que 20 % de nos compatriotes, comme vous les appelez, demeurent la minorité la mieux traitée dans le sol nord-américain?



Pierre Bourgault dit tout haut ce que d'autres pensent.

Quand vous dites que les commerces devraient afficher dans la langue de leurs clients, vous semblez dire que les clients de Sears, Woolco, Woolworth, Canadian Tire etc. sont en majorité anglophones. Si cela avait été le cas, ces mêmes commerces seraient fermés depuis belle lurette, faute de profit.

Vous dites qu'on brime le choix des autres. Est-ce que lord Durham et son rapport n'ont pas brimé nos droits à nous, francophones? P. E. Trudeau et ce cher M. Bourassa n'ont-ils pas brimé nos droits avec la loi sur les mesures de guerre en 1970? La devise du Québec « Je me souviens » ne vous va pas très bien, cher monsieur. On ne brime absolument pas les droits des autres en interdisant aux commerces d'afficher dans leurs langues.

« Le discours commercial, c'est-à-dire la promotion et la publicité des produits, des biens et des services dans un but lucratif,

se rattache bien davantage, dans mon esprit, à la liberté du commerce qu'à la liberté d'expression proprement dite. » — Claude Ryan, le 21 décembre à l'Assemblée nationale.

Nous sommes probablement le seul peuple majoritaire au monde qui doive se battre depuis plus de 300 ans pour conserver sa langue: c'est inconcevable. On ne bâtit pas un Québec fort et français avec des gens comme vous. Si une majorité de Québécois pensait comme vous, nous nous en irions plutôt vers une deuxième Louisiane.

Notre avenir, ne vous en déplaise, nous pouvons le réaliser sans l'aide d'anglophones. Une majorité de Québécois de souche francophone s'exprime assez convenablement en anglais pour « brasser des affaires » que ce soit dans le domaine des sciences, de la technologie ou tout autre. Les Québécois francophones sont assez conscients et cultivés pour s'ajuster.

Ce ne serait vraiment pas drôle de voir partir ces pauvres Anglo-Québécois indignés de leur sort, longer le fleuve Saint-Laurent avec leurs cabanes \$200,000 et immigrer en Ontario. En terminant cher monsieur, pourquoi ne faites-vous pas partie de l'A-PAC (Association pour la protection de l'anglais au Canada), du COR (Coalition of Region) ou d'Alliance-Québec tant qu'à y être.

P.S.: Continuez M. Bourgault, on n'aura toujours besoin de gens comme vous, qui disent tout haut ce que les autres pensent tout bas.

Denis Duchêne
Québec

« Le discours commercial, c'est-à-dire la promotion et la publicité des produits, des biens et des services dans un but lucratif,

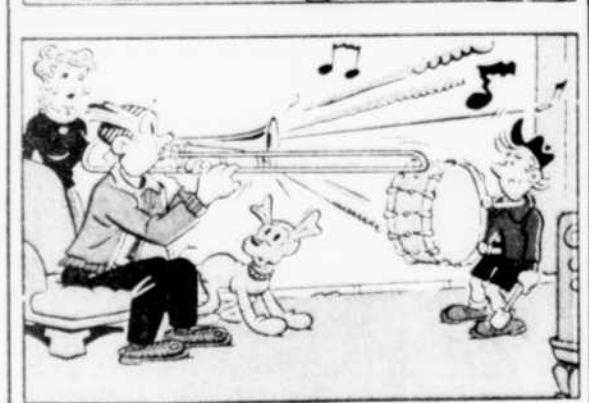
LES B.D. DU SOLEIL

Trouve les 8 erreurs.



Solution: 1. Bouche de l'homme, 2. Son talon droit non indiqué, 3. Col de la femme plus court, 4. Pè- lège sur le dos du chien, 5. Branche gauche de l'arbre de droite, 6. Pointe du toit incomplète, 7. La fourche de l'arbre de gauche, 8. Pied de cet arbre plus long.

BOONBOON



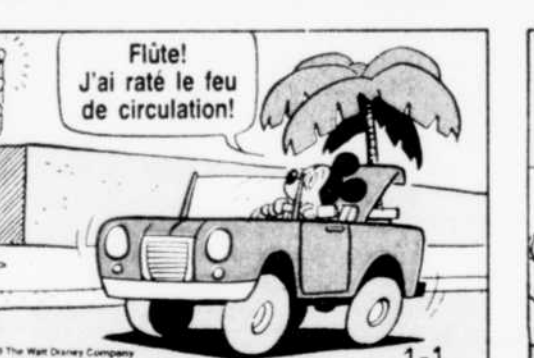
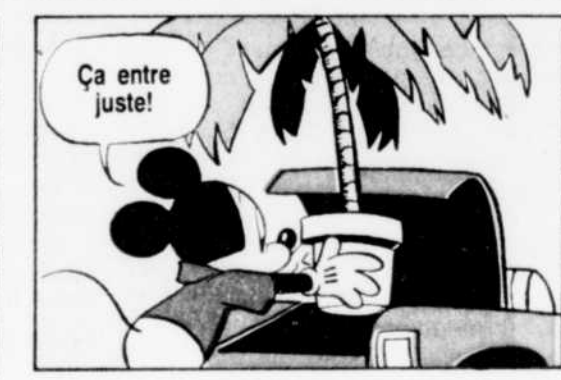
PEANUTS ET LE BON VIEUX Charlie Brown



HICAR L'HORRIBLE



Miquette



DADELSEIN



LES PIERREAFEN

